



Projet de rapport final

Revue à mi-parcours

**« Projet d'appui à la filière halieutique
(PAFHa) au Mali »**

Mali

Hubert CATHALA, ADE

Henri ZERBO, ADE

Mai 2019

Cette revue a été réalisée dans le cadre de la coopération entre le Mali, l'Union Européenne et la Belgique.

Le rapport a été rédigé par des experts externes indépendants.

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne sont pas nécessairement partagées par Enabel, la Coopération belge, l'Union Européenne ou les autorités du pays concerné.

Table des matières

Fiche d'intervention	5
Résumé de l'intervention	5
Equipe d'évaluation	5
Sigles et acronymes	6
Résumé	8
1 Historique et contexte	13
1.1 Résultats et stratégie	13
1.2 Gouvernance	17
1.3 Contexte	17
1.3.1 Secteur de la pêche et de l'aquaculture	17
1.3.2 Insécurité	20
2 But et méthodologie	21
2.1 Objectifs de la revue finale	21
2.2 Enjeux spécifiques et questions évaluatives spécifiques	21
2.3 Déroulement de la revue finale	22
2.4 Limite de l'évaluation	23
3 Observation et analyse	25
3.1 Evaluation de l'intervention	25
3.1.1 Pertinence	25
3.1.2 Efficience	30
3.1.3 Efficacité	36
3.1.4 Impact	48
3.1.5 Durabilité	51
3.1.6 Thèmes transversaux	55
3.2 Questions d'évaluation	56
4 Conclusions	59
5 Recommandations	61
5.1 Les recommandations qui touchent à la stratégie de sortie et de finalisation du projet	61
5.2 Les recommandations concernant les actions actuellement développées	62
5.2.1 Recommandations générales	62
5.2.2 Recommandations relatives au développement de la pisciculture	63
5.2.3 Recommandations relatives à l'appui à la gestion des ressources halieutiques.....	64

5.2.4	Recommandations relatives à la transformation, conservation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	62
5.2.5	Recommandations relatives à la structuration de la profession.....	64
5.3	Les recommandations concernant les modalités de mise en œuvre, le suivi et la capitalisation	64
6	Enseignements tirés	66
6.1	Le besoin d'une connaissance fine du milieu sur lequel on intervient.....	66
6.2	La pêche et l'aquaculture correspondent à 2 logiques totalement différentes.....	67
6.3	Calibrer un projet en fonction de ses ressources est capital pour obtenir de bons résultats.....	67
6.4	La maintenance et la gestion des réalisations physiques doivent être priorisées dès le début d'un projet	67
6.5	La recherche développement se conçoit sur le long terme.....	68
6.6	Autres principes méthodologiques à respecter	68
	Liste des Annexes	69
	Annexe 1 – Cadre logique du PAFHa	
	Annexe 2 - Termes de référence	
	Annexe 3 – Rapport de démarrage	
	Annexe 4 – Liste des personnes consultées	
	Annexe 5 – Présentation synthétique utilisée pour le débriefing	
	Annexe 6 – Matrice d'appréciation des critères, sous-critères et questions évaluatives	

Fiche d'intervention

Numéro DGD de l'intervention / convention UE :	2016/375160
Code Navision Enabel :	MLI150441T
Instances partenaires :	Direction Nationale de la Pêche (DNP) et ses services déconcentrés (DRP & Services locaux à Ségou & Mopti); CRRA/IER de Mopti; CFPA/Molodo
Durée de l'intervention :	52,5 mois
Durée de la Convention spécifique :	4 ans
Date de démarrage de l'intervention :	15 septembre 2016
Contribution du partenaire :	0 EUR
Contribution belge :	8°000°000 EUR
Contribution totale :	8°000°000 EUR
Secteurs d'intervention :	Agriculture

Résumé de l'intervention

L'objectif global du PAFHa est de « Contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali ». Son objectif spécifique consiste à « Améliorer les revenus par un appui au développement de la filière halieutique ». Pour ce faire, le PAFHa vise à aboutir aux 3 résultats suivants :

- R1. La conservation, la valorisation et la commercialisation des produits halieutiques sont améliorées
- R2. La production halieutique (pêche/pisciculture) est développée par des pratiques durables
- R3. Les services techniques gouvernementaux et les organisations professionnelles sont impliqués dans le programme et leurs capacités sont renforcées.

120 campements de pêche et / ou villages de pêche ont été identifiés avec la DNP comme sites d'intervention du projet.

Equipe d'évaluation

- *Hubert CATHALA, consultant international, agroéconomiste, chef d'équipe*
- *Henri ZERBO, consultant Pêches et Aquaculture*

Sigles et acronymes

AFD	Agence Française de Développement
AGIR	Alliance Globale pour la Résilience – Sahel et Afrique de l’Ouest
ATI	Assistant Technique International
ATN	Assistant Technique Nationale
CAD	Comité d’Aide au Développement
CCS	Comité de Coordination et de Suivi
CFPA	Centre de Formation Pratique en Aquaculture
CNOPPM	Collectif National des Organisations Professionnelles de la Pêche au Mali
CONASCOPA	Confédération Nationale des Sociétés Coopératives des pisciculteurs et aquaculteurs du Mali
CRRA	Centre Régional de Recherche Agronomique
CS	Convention de Subside
DIN	Delta Intérieur du Niger
DNP	Direction Nationale de la Pêche
DNSA	Dispositif National de Sécurité Alimentaire
DNSV	Direction Nationale des Services Vétérinaires
DRGR	Direction Régionale du Génie Rural
DRP	Direction Régionale de la Pêche
DRSV	Direction Régionale des Services Vétérinaires
DTA	Document Technique et Administratif
Enabel	Agence belge de développement
EUR	Euro
FAO	Agence des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
G-Force	Groupe de Formation Consultation et Etudes
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IER	Institut d’Economie Rurale
LOA	Loi d’Orientation Agricole
MEP	Ministère de l’Elevage et de la Pêche
MSU	Michigan State University
MTR	Revue à mi-parcours / Mid Term Review
OCDE	Organisation de Coopération pour le Développement Economique
ODPADIN	Office de Développement de la Pêche et de l’Aquaculture dans le Delta Intérieur du Niger
OHADA	Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPP	Organisations des Professionnels de la Pêche
PAFHa	Projet d’appui à la filière halieutique au Mali
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDA	Politique Nationale de Développement Agricole
PNDPA	Politique Nationale de Développement de la Pêche et de l’Aquaculture
PNISA	Plan National d’Investissement du Secteur Agricole
PNN	Politique nationale de Nutrition
PNSA	Politique nationale de sécurité alimentaire
PQAAM	Programme Quinquennal d’Aménagements Aquacoles au Mali

PRODEFA	Projet d'Appui au développement de la filière aquacole dans la région de Sikasso
PRORESA	Programme de renforcement de la sécurité alimentaire au Mali
PTF	Partenaire technique et financier
SDDPA	Schéma Directeur de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
SDDR	Schéma Directeur du Développement Rural
TdR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
USD	Dollar américain

Résumé

Présentation du projet

Le PAFHa est un projet de 8 millions d'euros, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par Enabel sur 52,5 mois. Il vise à « Améliorer les revenus par un appui au développement de la filière halieutique ». Pour ce faire, il cherche à atteindre les 3 résultats suivants :

- R1. La conservation, la valorisation et la commercialisation des produits halieutiques sont améliorées
- R2. La production halieutique (pêche et pisciculture) est développée par des pratiques durables
- R3. Les services techniques gouvernementaux et les organisations professionnelles sont impliqués dans le programme et leurs capacités sont renforcées.

Sa zone d'intervention comprend 120 campements et / ou villages de pêche des régions de Ségou et Mopti dans le Delta intérieur du Niger.

Les bénéficiaires directs du projet sont les populations de pêcheurs et pisciculteurs de ces 120 villages et campements ainsi que les mareyeuses, les transformateurs, les Organisations de professionnels de la pêche - OPP (pêcheurs et pisciculteurs) et les services techniques (centraux et décentralisés) de la filière dans les 2 régions d'interventions.

Le PAFHa développe une approche « gestion des partenaires » en travaillant à travers une série de conventions de subsides avec 3 partenaires publics (DNP, IER, CFPA de Molodo) et 3 ONG partenaires de mise en œuvre : CARE-Mali, G-Force et Wetlands International. Une convention supplémentaire devrait être signée avec la Confédération Nationale des Sociétés Coopératives des pisciculteurs et aquaculteurs du Mali (CONASCOPA) qui regroupe l'ensemble des pisciculteurs du Mali.

Cette revue à mi-parcours vise à apprécier la valeur des résultats atteints et l'ensemble du processus de mise en œuvre du « Projet d'appui à la filière halieutique » (PAFHa).

Résultats

Pertinence

Le PAFHa est un programme pertinent, aligné sur les principales stratégies maliennes en lien avec le développement rural et la sécurité alimentaire, ainsi que sur les priorités de l'Union Européenne et la stratégie de coopération belge. Par ailleurs, il appuie une filière stratégique de par son importance économique et sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La manière dont le projet a choisi d'appuyer la filière est également judicieuse. La conservation du poisson est reconnue par l'ensemble des acteurs comme un des problèmes majeurs de la filière engendrant des pertes très importantes. Travailler sur l'amélioration de la manutention, sur la salubrité des espaces de débarquement, de transformation, de stockage et de commercialisation, sur l'approvisionnement en glace et le maintien de la chaîne de froid, ou des processus de transformation du poisson (fumage, séchage, salage...) est donc clairement une priorité.

De plus, la gestion des stocks halieutiques est reconnue comme l'autre facteur de blocage clé du secteur. Ceci justifie le développement de la deuxième composante du PAFHa.

Enfin, face à l'augmentation de la population et aux limites naturelles des stocks de ressources halieutiques qui engendrent un plafonnement des volumes de captures, le développement de l'aquaculture constitue une réponse additionnelle à la demande croissante en poissons.

Le projet est toutefois très ambitieux au regard des moyens et du temps à sa disposition. De fait, il couvre 2 filières distinctes -la pêche et l'aquaculture- avec pour chacune d'elle de multiples techniques d'exploitation différentes et des logiques très distinctes. Malgré leur pertinence, ceci implique des actions trop diverses et nombreuses : fumage, salage, fabrication de glace, mise en défens, ensemencement de mares, renforcement de Comité de pêche, pisciculture semi-intensive... ainsi qu'une multiplicité d'acteurs complexes à gérer. Cette diversité d'activités et de partenaires se traduit par la mise en œuvre de 7 conventions¹ de subside dont le suivi et la coordination est chronophage.

Par ailleurs, certaines connaissances notamment en termes de caractérisation des systèmes d'activités, de fonctionnement hydrologique du delta ou d'écologie halieutique manque pour bien cibler certaines actions.

Efficienc

Le PAFHa est un programme efficient. Bien qu'il travaille dans un climat d'insécurité marquée, il parvient à être présent au niveau du terrain. De ce point de vue, l'intérêt du montage institutionnel du projet est à souligner. Le PAFHa fonctionne entre autres à travers une série de Conventions de Subsidés (CS) avec des partenaires locaux ou bien implantés dans le milieu malien. La qualité du partenariat avec la DNP et ses DRP est également à souligner.

De plus, les partenaires locaux, notamment les ONG travaillent à des coûts inférieurs à ceux de la plupart des partenaires techniques et financiers (PTF) permettant ainsi, malgré la multiplication des partenariats, de maintenir des coûts acceptables.

Enfin, le PAFHa a mis en œuvre un bon système de suivi-évaluation.

Toutefois, la multiplication des partenaires et des délégations de gestion impose un fort temps de suivi à l'équipe d'Enabel et limite son temps de réflexion stratégique.

La phase de démarrage du projet a pris un certain temps et peu d'activités ont été mises en œuvre durant la première année. A partir de l'année 2 et de la présence d'une équipe quasi complète, le rythme de mise en œuvre a connu une très nette amélioration mais le retard initial risque d'être difficile à combler. A mi-parcours, les activités devront certainement être priorisées et certains résultats revus à la baisse.

Efficacité

Efficacité du PAFHa est satisfaisante bien qu'il soit peu probable qu'il atteigne l'ensemble des résultats qu'il s'est initialement fixés.

Transformation, conservation et commercialisation

Le projet contribue à augmenter la qualité et l'hygiène du poisson frais et transformé (fumé et séché) en améliorant les processus de manutention, conservation, conditionnement et transport du poisson à travers la promotion de fours chorkor, la sensibilisation et la formation au traitement pré fumage (eviscerage...), ou encore l'introduction de nouveau matériel, plus hygiénique, de séchage de poisson. Il devrait prochainement aménager 5 sites des marchés au poisson de Ségou pour environ 200-400 mareyeuses, réhabiliter une partie

¹ Une en préparation avec la CONASCPA

du site de l'ODPADIN à Mopti, notamment son débarcadère et doter les mairies de Ségou et Mopti d'une unité de production de glace chacune.

Les modalités de transport de poissons -en casiers, en bacs isothermes ou autres- font également l'objet d'un travail de recherche développement. Par ailleurs, le projet travaille sur la possibilité de conserver le poisson capturé vivant dans des petites cages flottantes.

La conservation et l'hygiène du poisson sont effectivement améliorées à travers les pratiques proposées. Toutefois, l'ampleur du phénomène reste à consolider et l'impact des améliorations devra être analysé plus en profondeur. De fait, la transformation du poisson ne semble pas lui conférer de plus-value en soit. Le bénéfice principal est l'allongement de la durée de conservation du poisson. Le gain est très significatif puisqu'on parle de multiplier la durée de conservation de quelques semaines (1 à 3) à plus de 6 mois. Les pertes de poissons devraient donc être réduites considérablement.

Pisciculture

L'appui au développement de la pisciculture cherche à définir des référentiels techniques piscicoles durables tant du point de vue technique, qu'économique et environnemental. Il englobe aussi bien des pisciculteurs privés disposant d'étangs que des plans d'eau communautaires. La rizipisciculture et la pisciculture en cage flottante font aussi l'objet d'un appui. Concernant les pisciculteurs privés, l'intervention a apporté à ce jour une expertise technique auprès d'un nombre limité de porteurs de projets ayant la capacité de financer la réalisation des étangs. En plus de l'accompagnement technique, le PAFHa fournit des intrants, notamment les alevins.

Un travail sur l'approvisionnement en alevins et la mise au point d'aliments pour poissons est en cours mais ne devrait pas totalement aboutir avant la fin du projet.

Peu de données de production sont encore disponibles et de nombreuses questions subsistent en lien avec la maîtrise du coût des alevins et des aliments. De plus, le projet ne s'attend pas à de bons résultats pour la campagne 2018-2019 car les pêches de contrôle ont montré que les alevins fournis avaient été de piètre qualité. Quels que soient les référentiels techniques mis au point il n'y aura pas le temps de passer à l'échelle. Une augmentation significative de la production piscicole ne doit pas être attendue avant une autre phase d'appui au secteur.

Gestion des ressources halieutiques

En matière de gestion des ressources halieutiques, le PAFHa appuie des mises en défens de production en laissant des zones de pêche au repos l'espace de 1 à 3 mois entre fin décembre et début Mai. Une pêche communautaire est ensuite organisée sur une période d'environ 3 jours après laquelle le site redevient ouvert à la pêche individuelle. Durant la deuxième année plus de 40 sites ont été mis en défens. Une augmentation des volumes de capture y est attendue mais le niveau d'augmentation et les mécanismes par lesquels il sera acquis reste encore à mieux cerner.

Structuration de la profession

De nombreux acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture (services techniques gouvernementaux, collectivités locales et organisations professionnelles) sont impliqués dans le programme. Celui-ci contribue au renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles. Toutefois, ce renforcement constitue un processus en cours et doit encore être significativement renforcé pour pouvoir avoir un impact durable.

On note un début de formalisation et structuration des OPP partenaires. Toutefois, les liens entre OPP de base et OPP régionales sont encore lâches et les OPP rencontrées n'ont pu

présenter qu'une idée très générale des services qu'elles pourraient éventuellement offrir à leurs membres et de la manière dont ceux-ci pourraient être gérés durablement.

L'objectif de mise en place d'une interprofession n'est pas réaliste.

Impact prévisionnel

Cette phase du PAFHa devrait générer un certain nombre d'effets qui auront un impact positif sur les bénéficiaires.

L'amélioration de la qualité hygiénique des poissons frais et transformés (à travers une amélioration du fumage, une plus grande disponibilité en glace, des conditions de commercialisation et de transport améliorées) permettra d'allonger la durée de conservation du poisson et devrait ainsi considérablement réduire les pertes de poissons.

Le travail sur les mises en défens devrait aboutir à une augmentation des captures de poissons ainsi qu'à une réduction des conflits, notamment due au travail de formalisation des règles de pêche. Certains indiquent également une répartition plus égalitaire du produit de la pêche à travers les communautés bénéficiaires, du fait de l'organisation sociale qui prévaut au moment de la pêche du territoire mis en défens.

Toutefois, certains effets devront être mieux caractérisés. Il faudrait en particulier mieux comprendre quels acteurs de la filière bénéficieront de la réduction des pertes de poissons. L'effet de l'amélioration de la qualité sur les prix ou les volumes de ventes devra être mieux cerné. De même, la répartition éventuellement mieux égalitaire du produit des pêches communautaires devra être analysée.

Par ailleurs, le travail de structuration de la filière et de renforcement de ses acteurs ne peut se concevoir qu'à long terme et au terme de la phase actuelle un travail conséquent demeurera en termes de renforcement des capacités des OP.

Plus globalement, au bout de cette phase du PAFHa, l'impact obtenu ne sera probablement pas aussi important qu'attendu, notamment concernant l'augmentation des revenus et la sécurité alimentaire.

Signalons enfin que, comme prévu lors de la formulation, l'impact de la sous composante pêche sera plus important que celui de la composante piscicole en termes d'augmentation du volume de poissons capturés.

Durabilité

La durabilité du PAFHa est peu satisfaisante. La gestion et la maintenance des infrastructures et équipements (écloserie, unités de glace, four chorkor, observatoire des pêches, postes de vente...) n'est pas assez priorisé. De plus, des activités comme la pisciculture semi intensive ou la pisciculture en cages flottantes demandent des investissements élevés qui limitent leur diffusion et leur rentabilité.

Bien que la collaboration étroite du PAFHa avec les services techniques (DNP, DRP, DNSV, DRGR...) soit positive, une fois le PAFHa clôturé, la durabilité de leurs actions dépendra de la volonté politique des autorités maliennes et de leur capacité à doter l'administration du secteur de la pêche et de l'aquaculture des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Ceci paraît incertain.

Le projet a fait le choix de travailler sur la structuration des OPP principalement à travers un appui à la CONASCOPA et aux représentants régionaux du Collectif National des OP de la Pêche au Mali. La MTR considère qu'un travail plus approfondi à la base, autour de la génération de services par les OPP pour leurs membres, est seul susceptible d'assurer la

durabilité des OPP. Ce travail sur la génération de services doit se traduire par une plus forte articulation entre les niveaux locaux régionaux et nationaux des OPP.

Genre, environnement, bonne gouvernance et synergies

La contribution du projet à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique est positive. De même, on peut considérer que le projet contribue à renforcer les femmes en tant qu'acteur économique de la filière. Le bilan du projet en termes de promotion de la bonne gouvernance est également positif car il appuie l'émergence de nombreux espaces de concertation démocratiques et participatifs.

Synergies avec d'autres acteurs du domaine et d'autres secteurs de développement

En plus d'Enabel, qui reste une référence pour la pêche et l'aquaculture, un certain nombre d'autres PTF travaille dans le secteur. Toutefois, les interventions dans les domaines halieutiques au Mali sont réalisées de manière relativement isolée, sans réelle connexion entre elles. De plus importantes complémentarités devraient être développées. De ce point de vue, il est notable que la DNP n'organise pas de réunion de concertation des acteurs du secteur.

Le PAFHa se tient au courant des activités développées par ces autres acteurs dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture mais le seul projet avec lequel il existe un dialogue régulier est le projet Jégé Ni Jaba.

Ressources, dispositifs organisationnels et efficacité

La collaboration avec des partenaires locaux permet au projet d'être présent sur le terrain à un coût acceptable malgré le contexte d'insécurité dans lequel il évolue. C'est toutefois en partie le temps qu'il a fallu pour élaborer et signer les Conventions de subsides (CS) avec les partenaires locaux qui a causé les retards au démarrage du projet.

Par ailleurs, le contexte d'insécurité limite la dimension participative du projet et empêche une connaissance fine du contexte local.

Recommandations et enseignements

En fin de rapport, une série de recommandations sont présentées pour la suite du projet de même que des enseignements applicables à d'autres interventions.

Les recommandations touchent à la stratégie de sortie et de finalisation du projet, les actions actuellement mises en œuvre ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, le suivi et la capitalisation.

Les enseignements principaux portent sur :

- le besoin d'une connaissance fine du milieu sur lequel on intervient ;
- les logiques différentes concernant la pêche et l'aquaculture ;
- l'importance de calibrer un projet en fonction de ses ressources ;
- l'importance de prioriser la maintenance et la gestion des réalisations physiques dès le début d'un projet ;
- le besoin de concevoir la recherche développement sur le long terme ; et
- des principes méthodologiques à respecter.

1 Historique et contexte du PAFHa

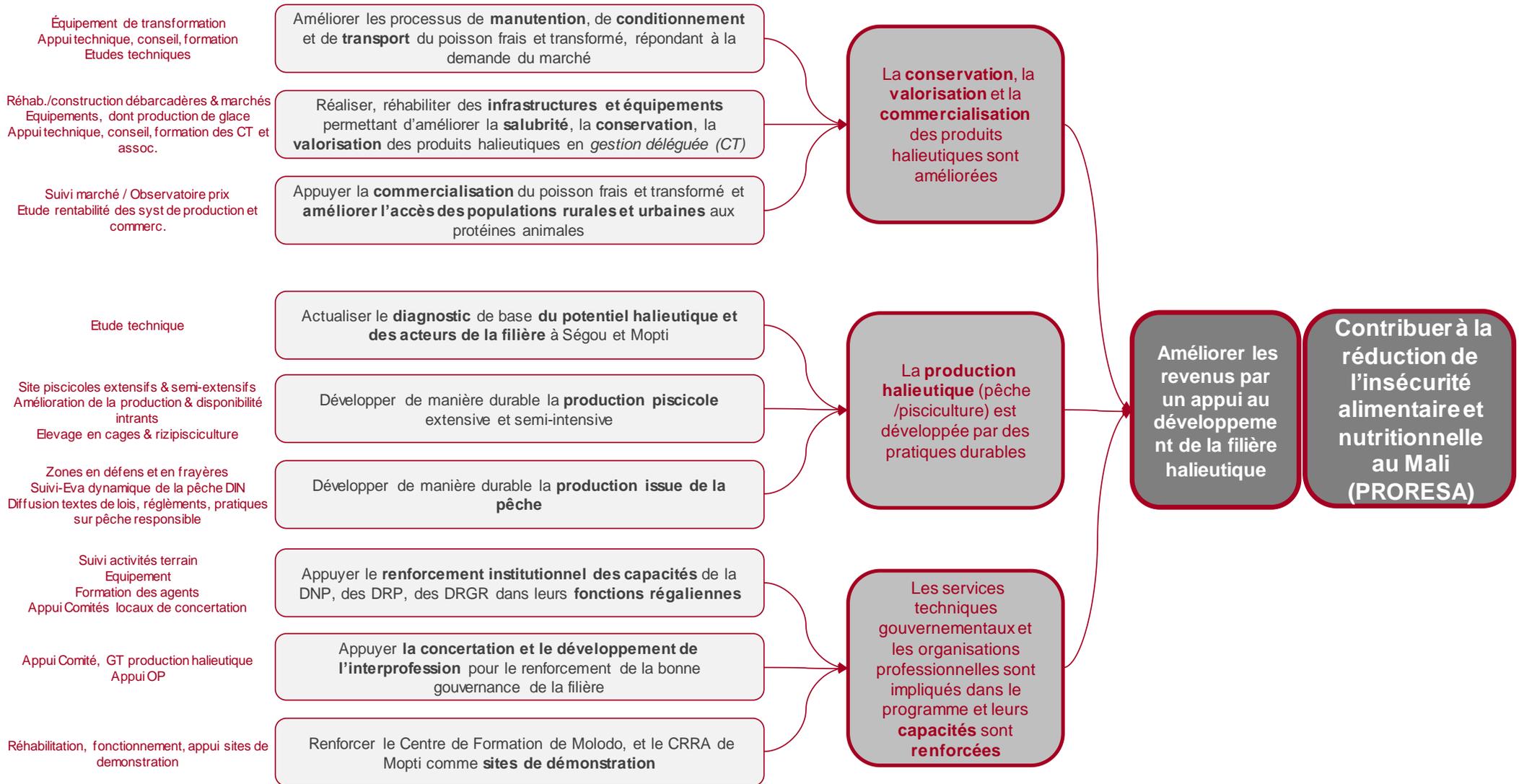
1.1 Résultats et stratégie

Le PAFHa vise à « Améliorer les revenus par un appui au développement de la filière halieutique ». Pour ce faire, il cherche à atteindre les 3 résultats suivants :

- R1. La conservation, la valorisation et la commercialisation des produits halieutiques sont améliorées.
- R2. La production halieutique (pêche et pisciculture) est développée par des pratiques durables.
- R3. Les services techniques gouvernementaux et les organisations professionnelles sont impliqués dans le programme et leurs capacités sont renforcées.

La logique d'intervention du projet peut être résumée et illustrée par le schéma suivant (basé sur le cadre logique inclus dans le DTA – cf annexe 1):

Schéma 1 : Logique d'intervention du PAFHa



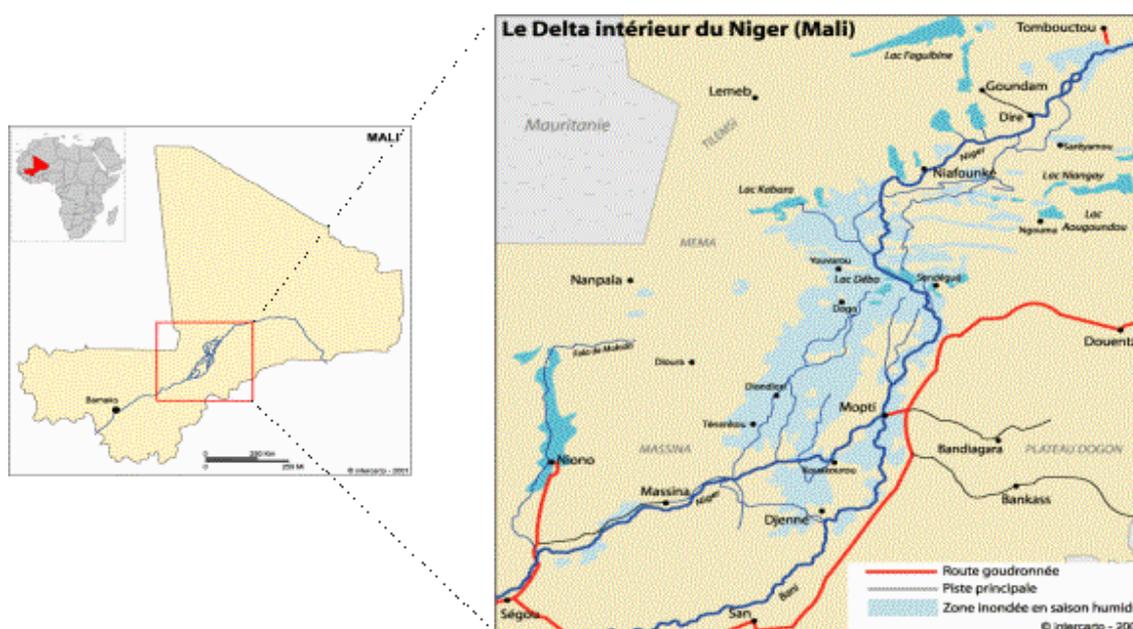
Le projet constitue une composante du Programme de renforcement de la sécurité alimentaire au Mali (PRORESA²) de l'UE avec lequel il partage l'objectif général.

Il correspond au premier objectif spécifique du PRORESA : « Amélioration des revenus des populations à travers un appui au développement de la filière halieutique ».

La zone d'intervention du PAFHa comprend 120 campements de pêche et / ou villages de pêche des régions de Ségou et Mopti dans le Delta intérieur du Niger. Ces campements et villages ont été identifiés avec la Direction Nationale de la Pêche (DNP) comme sites d'intervention du projet.

Les bénéficiaires directs du projet sont les populations de pêcheurs et pisciculteurs de ces 120 villages et campements ainsi que les mareyeuses, les transformateurs, les organisations de professionnels de la pêche - OPP (pêcheurs et pisciculteurs) et les services techniques (centraux et décentralisés) de la filière dans les 2 régions d'interventions : DNP, Directions Régionales de la Pêche (DRP) de Mopti et Ségou, Institut d'Economie Rurale (IER) et le Centre de Formation Pratique en Aquaculture (CFPA) de Molodo qui bénéficient de conventions de subsides (CS) mais aussi la Direction Nationale des Services Vétérinaires (DNSV), les Mairies de Ségou et Mopti, le Conseil Régional et les Directions Régionales du Génie Rural (DRGR). Indirectement, les collecteurs, transporteurs et grossistes acteurs de la filière, sans interagir directement avec le projet, bénéficient également.

Carte 1 : Delta intérieur du Niger (Source : de Noray M.-L; 2003)



La rédaction du 1^{er} rapport annuel du PAFHa a été l'occasion de repréciser la logique d'intervention du Projet résultat par résultat.

² Dans le cadre du 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) pour le Mali (2014-2020), l'Union européenne (UE) finance le PRORESA répondant au double défi d'une situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique et à celui de la mise en œuvre de l'Accord de paix et la réconciliation au Mali. Le PRORESA, d'une durée initiale de 60 mois et doté d'un budget de 30Mo EUR, propose un paquet intégré de mesures, s'attaque aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali et est répartie sur trois axes distincts : 1) l'amélioration des revenus ; 2) l'amélioration de l'état alimentaire et nutritionnel ; 3) le renforcement du dispositif national de sécurité alimentaire (DNSA).

Les principes directeurs de la logique d'intervention du projet sont les suivants :

- Le développement d'une approche filière, à travers une intervention à tous les maillons de la chaîne de valeur, axée sur la rentabilité économique des activités réalisées au sein de la filière et donc sur la création de valeur ajoutée (VA) ;
- Une orientation de la filière vers le marché, permettant de mettre en marché des produits demandés par les consommateurs, à des prix justes, et avec un niveau de qualité respectant les normes d'hygiène ;
- Un partenariat étroit avec les services techniques de l'Etat dans la mise en œuvre et le suivi des activités ;
- Un accompagnement rapproché des acteurs par l'intermédiaire d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) de terrain dont les systèmes de suivi-évaluation des actions s'inscrivent dans le système de suivi-évaluation du PAFHa ;
- Rappels du Document Technique et Administratif (DTA) : alignement, concentration géographique, flexibilité et adaptation, prise en compte du processus de décentralisation, recherche de changements durables ;
- La prise en compte des enjeux liés au genre et à l'environnement.

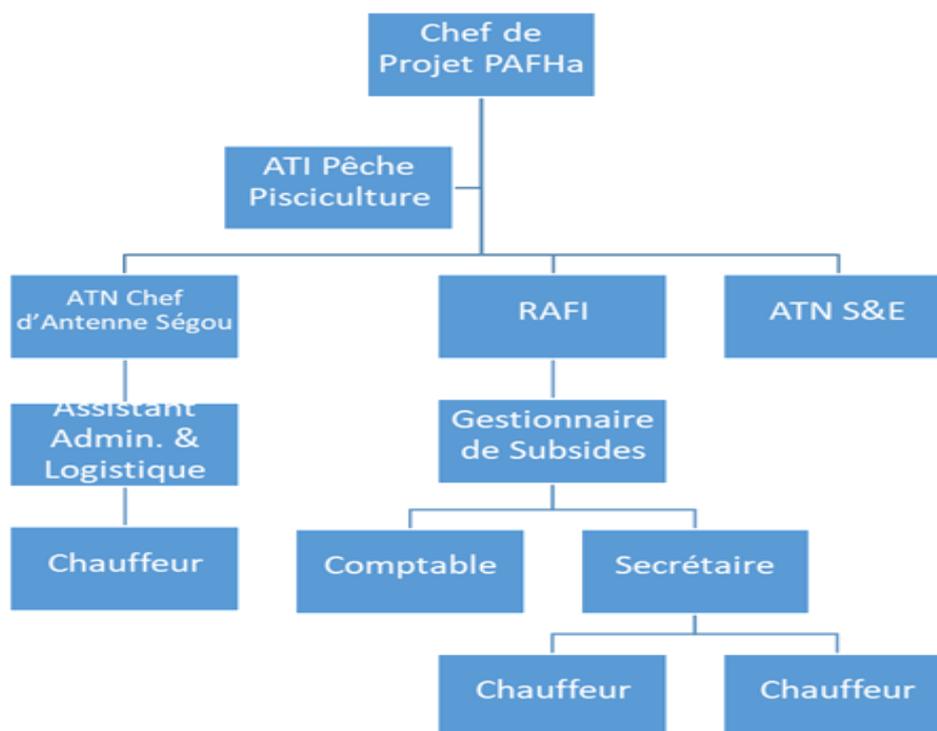
D'après ces principes directeurs, les Résultats 1 et 2, en s'intéressant respectivement aux différentes étapes post-capture de la filière, et à la production qu'elle soit issue de la pêche ou de la pisciculture, prennent en effet en compte l'ensemble des acteurs de la filière et permettent globalement une meilleure valorisation des produits, ce qui aura donc pour effet d'améliorer les revenus de ces acteurs, comme défini dans l'Objectif Spécifique. Le Résultat 3, en renforçant les capacités des structures en charge d'appuyer ces acteurs au quotidien, contribue également à l'atteinte de l'objectif spécifique par la création d'un meilleur cadre d'intervention institutionnel et organisationnel des acteurs de la filière.

1.2 Gouvernance

Le PAFHa est un projet financé par l'Union Européenne et mis en oeuvre par Enabel. Sa Maitrise d'Ouvrage a été déléguée au Ministère de l'Elevage et de la Pêche (MEP).

Le projet est mis en oeuvre par une équipe projet dont l'organigramme est présenté dans la figure suivante :

Schéma 2 : Equipe projet du PAFHa



Au delà de l'équipe projet, notamment à cause des problèmes d'insécurité prévalents actuellement au Mali, le projet développe une approche « gestion des partenaires » en travaillant à travers une série de conventions de subsides avec 3 partenaires publics (DNP, IER, CFPA de Molodo) et 3 ONG partenaires de mise en oeuvre : CARE-Mali, G-Force et Wetlands International. Une convention supplémentaire devrait également être signée avec un représentant du secteur piscicole : la Confédération Nationale des Sociétés Coopératives des pisciculteurs et aquaculteurs du Mali (CONASCOPA), une confédération de niveau national qui regroupe l'ensemble des pisciculteurs du Mali.

Une part significative des actions du PAFHa est ainsi mise en oeuvre à travers ces conventions de subsides dont la mise en oeuvre et le suivi sont appuyés par l'équipe du PAFHa proprement dite.

1.3 Contexte

1.3.1 Secteur de la pêche et de l'aquaculture

Sur le plan halieutique, le Mali est doté d'un fort potentiel. Le Delta Intérieur du Niger (DIN) couvre une superficie de 40 000 km² en inondation maximale, lors des plus fortes crues, et constitue une des principales zones de pêche continentale en Afrique. Il concentre la très grande majorité des captures de pêche du Mali (environ 80%), estimée en moyenne à 100 000 tonnes de poisson par an (bien qu'elles fluctuent au gré de l'intensité des crues). La contribution de la production halieutique nationale au Produit Intérieur Brut (PIB) Agricole

a été évaluée à 2 % par l'INSTAT (2011). La filière pêche fait vivre plus de 300 000 personnes (pêcheurs, collecteurs, transformatrices, mareyeuses, grossistes...), soit plus de 7% de la population active³, et représente ainsi un secteur d'activité stratégique, notamment du fait de sa contribution très significative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. La consommation de poisson est de l'ordre de 8 kg/an/habitant au Mali ; par ailleurs, le poisson séché constitue la principale source de protéine accessible par les ménages très pauvres vu que son prix est plus bas que celui du poisson frais ou de la viande.

La filière halieutique malienne reste basée sur un savoir-faire et des méthodes traditionnelles. Elle se résume en trois étapes essentielles :

1. Production : les poissons sont capturés via diverses méthodes de pêches (Sennes, palangre, épervier, durankoro, filets maillants dormant, filets maillants dérivant et autres méthodes de pêche traditionnelle).
2. Transformation et conservation : Bien que la demande soit tournée vers du poisson frais, les capacités de conservation ne sont pas assez développées pour satisfaire le marché sans occasionner de grosses pertes; par ailleurs, il existe également une demande spécifique pour le poisson transformé. La proportion de poissons transformés sur les marchés intérieurs est donc importante, estimée entre 60 et 75% de la production nationale. La transformation du poisson se fait généralement via des techniques traditionnelles de fumage (environ 2/3 du poisson transformé), de séchage (environ 1/3 du poisson transformé) et plus rarement de brûlage en milieu rural. Le poisson peut également être salé. La transformation se fait au niveau des campements de pêche ou à proximité des lieux de collectes (débarcadères, marchés).

La conservation, elle, est faite de façon artisanale par les mareyeuses. Ces deux activités sont essentiellement assurées par les femmes, souvent épouses des pêcheurs.

3. Commercialisation : la commercialisation du poisson frais est principalement assurée par les femmes (48.193 femmes pour un total de 61.632 acteurs dans cette activité) dont le circuit s'articule autour de trois types de marchés : grossistes, demi-grossistes et détaillantes. En bout de chaîne, le marché des produits offerts comprend poissons frais, sous glace, congelés, fumés, salés, séchés, fermentés, brûlés ou même en poudre. La production piscicole est pour l'essentiel destinée à un marché de proximité. Les exportations vers les pays limitrophes sont considérées négligeables mais ceci demanderait à être confirmé par des études plus poussées car ce point ne fait pas l'objet d'un consensus⁴.

Le transport s'intercale entre ces 3 étapes. Le poisson frais est acheminé depuis les lieux de pêche vers les lieux de collecte par des pirogues motorisées souvent équipées de caisses isothermes afin d'assurer un acheminement rapide du produit frais. A leurs arrivées aux débarcadères, les productions sont ensuite triées et transportées par des camionnettes bâchées et/ou par des camions (dont seulement certains sont réfrigérés). Le transport peut parfois également être réalisé à vélo ou à moto. Il concerne à la fois des produits frais et des produits transformés.

En plus du poisson issu de la pêche artisanale dans les fleuves (85% de la production), leurs affluents et les plaines d'inondation, on note celle du poisson des retenues d'eau qui ont été empoissonnées dans le cadre d'une pisciculture extensive (environ 15% des captures).

³ Enquête cadre réalisée en 2012 (voir : <http://atlas.statpeche-uemoa.org/>).

⁴ Ces exportations étaient de l'ordre de 30 000 t au cours des années 1960.

L'empoisonnement est soit naturel (apporté par les eaux de la crue), soit artificiel (réalisé à partir de l'ensemencement ou l'empoisonnement à partir d'alevins élevés dans des mares ou en bassin).

Cependant, la filière de la pêche au Mali est confrontée à des problématiques de durabilité, qui se caractérisent par une baisse de la biodiversité des espèces de poissons capturées et par une diminution de la taille moyenne des captures.

Depuis quelques années, plusieurs facteurs affectent les ressources disponibles dans la région, notamment les pratiques de pêches et la croissance démographique. La baisse tendancielle du niveau des crues du Niger suite aux changements climatiques et la construction de barrages hydroélectriques est également souvent mise en avant mais un suivi de l'OPIDIN (<https://www.opidin.org/fr>) montre que sur le long terme ce phénomène n'est pas si évident, notamment si l'on prend en compte les années de sécheresse des décennies 70 et 80.

Les constats de diminution de la taille des poissons et de raréfaction voire disparition de certaines espèces sont néanmoins partagés et amènent certains acteurs à faire état d'une surexploitation de la ressource halieutique bien que cette dernière n'a pas encore été démontrée par une étude fiable.

Malgré une loi récente de décembre 2014 déterminant les principes et les conditions de gestion de la pêche et de l'aquaculture, les lois et règlements en faveur d'une meilleure gestion des ressources naturelles sont mal connus et peu appliqués. Un grand nombre de pêcheurs n'ont pas de permis de pêche et/ou échappent au contrôle du gouvernement. Les comités de gestion et de contrôle manquent de moyens pour contrôler efficacement et dénoncer les pratiques illégales auprès des autorités. Ainsi, le gouvernement Malien est incapable de faire respecter les règlements.

La transformation du poisson répond à plusieurs facteurs :

- Un mode de vie caractéristique de la pêche continentale au Mali, notamment le nomadisme des pêcheurs de la communauté Bozo⁵ (bien que ce dernier coexiste avec des formes de pêche sédentaire),
- l'enclavement des zones de captures dont beaucoup ne sont accessibles que par voie fluviale,
- l'absence d'infrastructures permettant l'écoulement rapide du poisson à l'état frais,
- l'existence d'un marché traditionnel du poisson séché et fumé relativement bien structuré et les habitudes alimentaires de la population malienne.

La nature périssable du poisson, l'absence d'une chaîne de froid (glace notamment), la lenteur des moyens de déplacement, l'enclavement des zones de production sont autant de facteurs qui obligent à faire transformer le produit de la pêche rapidement. En pratique, les pêcheurs vendent leur poisson aussi frais que possible, principalement à des mareyeuses, mais aussi à des collecteurs ; ces derniers doivent impérativement le transformer s'ils ne peuvent le vendre en frais dans des délais raisonnables. La transformation a ainsi très souvent lieu proche des lieux de pêche (campements, villages) ou des principaux débarcadères et marchés.

⁵ Le caractère itinérant des pêches, dû à la migration des espèces de l'amont vers l'aval, engendre de grands déplacements de pêcheurs, les obligeant à rester 4 à 6 mois sur les lieux de pêche à des centaines de kilomètres de leurs villages d'origine.

Par ailleurs, malgré des volumes de pêche importants, la production nationale ne parvient pas à satisfaire la demande d'une population en forte croissance. On constate des importations massives de poissons de mer (25 000 t ces dernières années), souvent de faible qualité nutritionnelle, provenant d'Asie, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Ghana et de la Mauritanie; et de poissons d'élevage congelés (notamment tilapia : 16 000 t/an) en provenance de Chine.

Ainsi le Mali mise sur le développement de la pisciculture et l'amélioration des processus de transformation et de commercialisation pour augmenter la production nationale de poisson de qualité sur les marchés.

1.3.2 Insécurité⁶

Tout secteur d'activité malien se trouve actuellement confronté au problème de l'insécurité. Toutefois, c'est particulièrement vrai pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture dont le potentiel le plus important se situe au centre du pays.

Une forte insécurité prévaut au Mali depuis 2012 et l'avènement de mouvements djihadistes et indépendantistes au Nord Mali. Alors que l'arrivée des soldats français début 2013 et la mise en place d'une force onusienne de maintien de la paix (MINUSMA) avaient suscité l'espoir des populations, ces forces ont été incapables d'assurer un retour à la normale 5 ans après la fin officielle du conflit.

Par ailleurs, la situation s'est étendue au centre du Mali plus densément peuplé. En effet, depuis la fin de l'occupation du Nord-Mali par des mouvements armés, la circulation des armes s'est intensifiée, augmentant le banditisme résiduel ainsi que les affrontements intercommunautaires. L'aggravation de la situation d'insécurité augmente la tension entre citoyens et services de sécurité se soldant par une crise profonde de confiance en la capacité de l'Etat à pouvoir sécuriser ses citoyens.

Les affrontements intercommunautaires ont toujours fait partie du champ de l'insécurité. Ces affrontements étaient soulevés par des litiges fonciers, des questions de succession et de chefferie (traditionnelle, religieuse ou dans le cadre de la décentralisation). Aujourd'hui, l'absence de l'Etat dans certaines localités du centre du Mali (Diafarabé, Tenenkou) a abouti à l'émergence d'acteurs nouveaux constitués de groupes armés, de rebelles, de milices d'autodéfense. La particularité de ces groupes est qu'ils sont généralement l'émanation des populations locales et constitués d'individus issus du terroir. A l'Est du delta central, dans la zone de Douentza, Koro et Bankass ; des groupes armés du milieu pastoral ont eu des accointances avec certains groupes terroristes comme le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et le Front de Libération du Macina (FLM). La stratégie de ces groupes locaux consistait à instrumentaliser les conflits locaux préexistants dans le sens de leur idéologie. L'absence de l'appareil étatique et des élus, offre un terrain favorable à la propagation de ces mouvements d'autodéfense dans le delta. Les rapports de forces politiques entre pouvoir étatique et légitimité traditionnelle ont atteint leur paroxysme à travers des crimes commis contre des agents de l'Etat ou contre des élus locaux. En effet, pour que les groupes d'autodéfense puissent s'installer, il leur faut déstabiliser la gouvernance locale. Ils accentuent les clivages sociaux et, par la suite, se posent comme seule alternative possible en l'absence de l'Etat.

C'est ainsi qu'aujourd'hui les populations du centre du Mali, en particulier celles du delta intérieur vivent dans un contexte marqué par des attaques à mains armées dans les domiciles ou sur les axes routiers, des braquages d'établissements bancaires, des vols, des rackets et

⁶ Synthèse de différents articles, notamment L'insécurité au Mali : Formes et Manifestations, octobre 2017, Dr. Fodié Tandjigora, Faculté des Lettres et des Sciences humaines à L'Université de Bamako (<https://cdradical.hypotheses.org/554>)

des règlements de compte (violences inter-ethniques ou répressions de l'armée malienne). Cette insécurité résiduelle s'est progressivement étalée aux zones rurales avec des vols de bétails devenus courants et des difficultés pour voyager et commercer. Des centaines de morts sont à déplorer, particulièrement dans la région de Mopti.

2 But et méthodologie

2.1 Objectifs de la revue à mi-parcours

Cette revue à mi-parcours vise à apprécier la valeur des résultats atteints et l'ensemble du processus de mise en œuvre du « Projet d'appui à la filière halieutique » (PAFHa). Elle cherche à répondre aux questions d'évaluation communes et spécifiques qui se concentrent sur les principes et les critères d'évaluation retenus par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération pour le Développement Economique (OCDE), pour l'Aide au Développement, et ajustés par Enabel : la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. Cette revue remplit les fonctions suivantes:

- **Appuyer le pilotage:** sur la base d'analyses approfondies, cette revue proposera des recommandations utiles et fondées sur des données et éléments de preuve afin de faciliter la prise de décision stratégique et opérationnelle, et en conséquence, le pilotage des interventions. Cette fonction est au cœur du dispositif, dans la mesure où les activités proprement dites du projet ont démarré avec un certain retard par rapport au planning initial.
- **Contribuer à l'apprentissage:** analysant le processus de développement, la revue permettra d'expliquer ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et pourquoi, et de tirer ainsi des leçons utiles pour d'autres interventions ou pour l'élaboration de nouvelles politiques et stratégies et de nouveaux programmes. Dans le cadre de la revue du PAFHa la fonction d'apprentissage requiert une attention particulière.
- **Assurer la redevabilité** envers le bailleur, au partenaire et aux acteurs internes en fournissant une appréciation externe du progrès réalisé et des résultats atteints.

2.2 Enjeux spécifiques et questions évaluatives spécifiques

Les termes de référence – TdR (annexe 2) ont défini 3 questions spécifiques méritant une attention particulière. Elles seront abordées et approfondies en lien avec les questions-clé. Il s'agit des questions suivantes :

1. Des synergies et complémentarités sont-elles créées avec d'autres acteurs du domaine et avec d'autres secteurs du développement ?
2. Les ressources déployées et les dispositifs organisationnels, contractuels et d'ancrage du PAFHa permettent-ils une mise en œuvre efficace et la réalisation des ambitions de l'intervention en termes d'infrastructures, d'opération post-capture et de renforcement des OPP ?
3. Comment les thèmes transversaux tels que la bonne gouvernance, le genre, l'environnement et le changement climatique sont-ils pris en compte dans la stratégie de mise en œuvre du PAFHa ?

Par ailleurs, le contexte sécuritaire actuel du pays recevra un examen attentif : les conditions d'insécurité ont une influence importante sur la mise en œuvre du projet. La revue à mi-parcours doit donc analyser les raisons et les perspectives éventuelles de réorientation, ainsi que proposer les pistes et les modalités nécessaires pour ce faire. Il s'agira notamment d'analyser avec les parties prenantes les perspectives d'obtention des effets recherchés et la durabilité des acquis, dans ces conditions.

2.3 Déroulement de la revue à mi-parcours

La mission compte 4 phases : une phase de préparation, une phase de collecte de données, une phase d'analyse et de rédaction, et une phase de restitution.

La phase de préparation a permis, sur la base des Termes de Référence (TdR) et de la bibliographie disponible, de préciser les questions d'évaluation et les interrogations prioritaires, notamment en leur donnant les dimensions suivantes:

- **Une dimension cognitive** : la question permet d'apporter des connaissances :
 - Que s'est-il passé ?
 - Quelle a été la contribution d'Enabel ?
- **Une dimension normative** : la question permet de porter un jugement :
 - Est-ce que c'était suffisant ? utile ? équitable ?
- **Une dimension instrumentale** : la question permet d'améliorer l'intervention évaluée :
 - Où et quand avons-nous le mieux réussi ?
 - Pourquoi ?
 - Que faut-il faire maintenant ?

Ce travail a donné lieu à l'élaboration de la matrice d'évaluation (annexe 3). Celle-ci associe des indicateurs à chaque question et précise les sources de vérifications et modes de collecte correspondants. Cette matrice d'évaluation, n'est pas suivie mécaniquement, représente une sorte de check liste de sujets à aborder et a servi de référence pour la conduite des différents entretiens menés par l'équipe et plus généralement, tout au long du processus de revue.

La phase de collecte de données sur le terrain a ensuite été lancée selon un programme de 10 jours, défini conjointement entre ADE, Enabel et l'équipe de projet au Mali. L'équipe d'évaluation était composée d'un expert français et d'un expert burkinabé. Du fait du temps limité, les 2 experts se sont divisés pour la majeure partie des entretiens en régions ; compte tenu du climat d'insécurité, l'expert français s'est chargé des rencontres dans la région de Ségou alors que son homologue burkinabé a visité Mopti (ainsi que le CFPA de Molodo). La liste de personnes rencontrées est présentée en annexe 4.

Sur la base de la matrice d'évaluation, des entretiens semi-directifs, individuels et groupaux, ont été réalisés avec des acteurs institutionnels au niveau de Bamako (DNP, DNSV, MEP, IER, projet Jégé Ni Jaba, ONG Wetlands International et UE) et des régions de Mopti et Ségou (DRP, Office de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture dans le Delta Intérieur du Niger - ODPADIN, DRGR de Ségou, mairies de Mopti et Ségou, CFPA de Molodo, Chambre d'Agriculture, CONASCOA, Collectif National des OP de la Pêche au Mali et OPP de pêcheurs et de pisciculteurs, CARE, G-Force et Wetlands International, Centre Teriya Bugu). Les entretiens ont été complétés par des observations de terrains. Même si le climat d'insécurité en a limité le nombre, les évaluateurs se sont rendus sur un certain nombre de sites et ont réalisé des entretiens avec les divers groupes d'acteurs concernés (pisciculteurs semi intensifs, rizi-pisciculteurs, responsables de sites de mise en défens, responsables de gestion de mares communautaires, 6 groupes de mareyeuses et vendeuses de marchés, 3 groupes de transformatrices). La mission a également pu assister à une formation à l'usage de four chorkor. L'équipe d'Enabel a été rencontrée au niveau de Bamako puis dans les régions ; une rencontre s'est également tenue au siège d'Enabel à Bruxelles avant que l'expert européen ne voyage au Mali. L'analyse des documents démarrée lors de la phase 1 s'est prolongée tout au long de la revue.

La phase de terrain s'est conclue à Bamako par une restitution à chaud des résultats préliminaires de la revue en présence de représentants de l'équipe projet, d'Enabel et de partenaires du projet. Le PowerPoint utilisé pour la restitution peut être consulté en annexe 5.

Suite à la phase de terrain, l'équipe d'évaluation a procédé à une analyse plus approfondie des résultats et à la rédaction du rapport préliminaire de revue intermédiaire. Une dernière phase permettra la restitution du travail au niveau d'Enabel à Bruxelles, à travers une réunion organisée en face à face.

2.4 Limite de l'évaluation

La revue intermédiaire a fait face à un certain nombre de limites et de restrictions durant sa mise en œuvre. Les 3 principales sont les suivantes :

1) Le temps limité : Compte tenu de la complexité du secteur de la pêche et de l'aquaculture au Mali avec de multiples sous filières (différents types de pêche, différents types d'itinéraires techniques piscicoles, de nombreux acteurs...), le temps alloué à la revue intermédiaire -17 jours dont 11 de mission au Mali- peut être considéré comme très limité. Il est significativement inférieur à celui généralement alloué à des revues similaires. La multiplicité des activités développées par le projet, notamment le fait que, au-delà des actions directement mises en œuvre par l'équipe du PAFHa, les 6 conventions de subsides signées à ce stade, représentent des projets dans le projet, ne fait que renforcer cette limite.

Ce manque de temps n'a pas toujours permis de consulter les acteurs du projet, notamment le gestionnaire de projet, aussi longuement qu'ils l'auraient souhaité.

2) L'insécurité : Le climat d'insécurité qui prévaut dans la zone a limité les déplacements, notamment les visites de terrains ce qui complique évidemment la compréhension détaillée des activités du projet.

3) Le degré d'avancement limité des activités : Ce facteur est intrinsèque à une revue intermédiaire mais il est renforcé dans le cas présent par le retard pris durant la première année du projet. Les conclusions sont donc d'autant plus estimatives, notamment car la plupart des pêches / récoltes sont prévues dans le courant du mois de mars et très peu de données de production sont donc disponibles à ce stade concernant les modèles appuyés par le PAFHa.

Malgré ces limites, l'équipe a pu visiter les 2 régions d'intervention et rencontrer des représentants de l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet. La quantité d'informations recueillies a permis un bon degré de triangulation des données. Enfin, la plupart des points repris dans ce rapport ont été présentés lors d'une restitution à chaud réalisée à Bamako devant les principaux membres de l'équipe Enabel et plusieurs parties prenantes maliennes, leur permettant de réagir aux principaux constats. Ceci lui a permis, à priori, de formuler une opinion valide et équilibrée de l'état actuel de mise en œuvre du PAFHa.

Photo 1 : Zone de mise en défens sur le fleuve Bani



3 Observation et analyse

3.1 Evaluation de l'intervention

3.1.1 Pertinence

Evaluation globale de la pertinence :

A : Très satisfaisant

3.1.1.1 Un projet aligné sur les stratégies maliennes, belges et européennes.

Le PAFHa est aligné sur les principales stratégies maliennes en lien avec le développement rural et la sécurité alimentaire.

- Il correspond à la volonté de la Politique Nationale de Développement Agricole (PDA), adoptée en 2013, et la Loi d'Orientation Agricole (LOA) dont elle est issue, de faire du secteur Agricole un moteur de croissance de l'économie nationale. Elle poursuit également leurs principes de droit à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de souveraineté alimentaire et de responsabilisation des acteurs.
- L'appui au secteur de la pêche et de l'aquaculture est également cohérent avec la Politique nationale de sécurité alimentaire (PNSA), la Politique nationale de Nutrition (PNN), approuvée en janvier 2013, et l'objectif d'amélioration de la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Alliance Globale pour la Résilience – Sahel et Afrique de l'Ouest (AGIR⁷) dont le Mali est un acteur actif.
- Le Plan National d'Investissement du Secteur Agricole 2015-2025 (PNISA) compte la pêche et l'aquaculture parmi ses six filières prioritaires.
- Sectoriellement, le PAFHa contribue à mettre en œuvre la Politique Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PNDPA) de 2012. Son objectif général est d'augmenter la contribution du secteur de la pêche à la croissance économique du pays, à travers une exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie des populations vivant de la pêche et de l'aquaculture. Cette politique se base sur les options énoncées dans le Schéma Directeur du Développement Rural et le Schéma Directeur de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (SDDPA), en tenant compte des changements institutionnels en cours de développement, notamment des textes en vigueur concernant la politique de décentralisation des pouvoirs de l'État au Mali. Elle est opérationnalisée par le Programme Quinquennal d'Aménagements aquacoles au Mali (2008-2012) actualisé pour la période 2016 – 2020.

Plus spécifiquement :

- Le résultat 1 du PAFHa correspond à l'axe stratégique II du SDDPA portant sur la valorisation de la production nationale des produits de pêche et d'aquaculture ;

⁷ Bâtie autour de l'objectif « Faim Zéro » d'ici 20 ans, l'Alliance est un outil des politiques qui a vocation à fédérer les efforts des acteurs de la région et de la communauté internationale autour d'un cadre commun pour promouvoir une plus grande résilience des populations vulnérables s'attaquant aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

- Le résultat 2 du PAFHa correspond à l'axe stratégique I du SDDPA portant sur l'aménagement des pêcheries maliennes et le développement de l'aquaculture sous toutes ses formes ;
- Le résultat 3 du PAFHa correspond à l'axe stratégique III du SDDPA concernant l'appui institutionnel aux différents acteurs.
- Par ailleurs, la définition de modèle technico économique piscicole ainsi que le travail réalisé avec l'IER correspondent à l'axe stratégique IV du SDDPA portant sur l'appui à la recherche halieutique et aquacole.
- Le dernier axe stratégique du SDDPA, l'axe stratégique Y réservé au suivi évaluation est également intégré au PAFHa, à travers son système de suivi évaluation et plus globalement à travers l'appui à l'observatoire des pêches.

On peut donc considérer que le PAFHa couvre l'ensemble des axes stratégiques du SDPPA ce qui souligne l'alignement du programme sur la politique malienne.

- De par sa cohérence avec AGIR et son appartenance au PRORESA, le programme est bien aligné sur les priorités de l'Union Européenne qui a retenu la filière des produits halieutiques comme prioritaire. Ce choix s'est basé non seulement sur des critères de croissance économique, mais aussi sur la contribution des filières à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que l'accessibilité des activités par les groupes vulnérables (croissance inclusive). Il découle des résultats d'une étude sur les filières au Mali menée en 2014 par la Michigan State University (MSU) sous financements UE.
- Le PAFHa correspond bien à la stratégie de coopération belge pour laquelle l'élevage et la pêche sont des secteurs prioritaires.

3.1.1.2 Un projet qui appuie un secteur stratégique de l'économie

Au delà de son alignement avec les politiques maliennes et celles de la Belgique et de l'Union Européenne, le PAFHa appuie une filière stratégique de part son importance et son potentiel de croissance au sein de l'économie malienne ainsi que sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La filière pêche et aquaculture est particulièrement importante pour le développement économique et social des régions de Mopti et Ségou.

En effet, on estime que plus de 300 000 personnes vivent des activités du secteur. Même si elle peut parfois venir en complément d'autres activités, il s'agit d'une activité économique à part entière, apportant à moindre coût un surplus de ressources alimentaires et constituant une opportunité de diversification des productions animales dans le contexte rural actuel.

Par ailleurs, la forte demande en poisson et l'importance du secteur sont amenées à augmenter avec la pression démographique.

3.1.1.3 Des activités pertinentes en termes de soutien de la filière

Au-delà de la pertinence intrinsèque de l'appui à la filière, la manière dont le projet a choisi de l'appuyer semble également judicieuse. De fait, la conservation du poisson est reconnue par l'ensemble des acteurs comme un des problèmes majeurs de la filière engendrant des pertes très importantes à de nombreux stades de la filière, aussi bien en ce qui concerne les produits frais que transformés. Travailler ce thème à travers des actions d'amélioration de la manutention, de la salubrité des espaces de débarquement, de transformation, de stockage et de commercialisation (travail avec ODPADIN, mareyeuses...), de l'approvisionnement en glace et du maintien de la chaîne de froid, ou des processus de transformation du poisson (fumage, séchage, salage...) est donc clairement une priorité. Même pour des produits fumés,

le système de conditionnement/transformation opère avec des pertes dont le taux peut atteindre 40% (Rapport d'identification, Cardno Emerging Markets UK, janvier 2015).

Un bémol pourrait toutefois être émis quant à la décision de confier les unités de production de glace aux mairies de Ségou et Mopti. Sur la durée du projet (4 ans), la faiblesse actuelle des OPP rend difficile d'envisager une autre solution. Par ailleurs, les collectivités territoriales, dont les Mairies de Ségou et Mopti, ont été appuyées par le Projet d'Appui aux Investissements des Collectivités territoriales (PAICT), financé par Enabel, afin de renforcer leurs capacités d'investissement, de maîtrise d'ouvrage et de gestion durable des infrastructures socio-économiques locales. On peut donc imaginer que les Mairies seront en mesure de suivre et garantir une bonne gestion de leur unité de production qui doit être déléguée à des opérateurs privés. Toutefois, un travail à une échelle plus longue aurait pu envisager de responsabiliser une faitière d'OPP ou une forme émergente d'interprofession par rapport à la gestion de ces unités. Cela aurait impliqué l'acquisition par la profession d'un certain nombre de compétences tant techniques que de gestion et aurait permis de développer un service de l'OPP ou de l'interprofession envers ses membres. Les unités de production de glace auraient ainsi représenté des outils efficaces de structuration du secteur.

A part la commercialisation, la gestion des stocks halieutiques est largement reconnue comme l'autre facteur de blocage clé du secteur. Ceci justifie le développement de la deuxième composante du PAFHa.

Enfin, face à l'augmentation de la population et aux limites naturelles des stocks de ressources halieutiques qui engendrent quoiqu'il arrive un plafonnement des volumes de captures, le développement de l'aquaculture constitue une réponse additionnelle à la demande croissante en poissons. De ce point de vue-là, l'alevinage et l'aliment sont des facteurs de blocage prioritaires ; les efforts consentis par le projet pour les lever sont là encore tout à fait pertinents.

3.1.1.4 Toutefois, un projet surdimensionné

Malgré leur pertinence, il est surprenant de noter la diversité des actions développées par le PAFHa : fumage, salage, fabrication de glace, mise en défens, ensemencement de mare, renforcement des Comités de gestion de la pêche, pisciculture semi-intensive... et la multiplicité des acteurs impliqués dans le projet. Cette diversité d'activités et de partenaires se traduit par la mise en œuvre de 7 conventions⁸ de subside et la prise en compte de ce qui en pratique, même si les processus de commercialisation peuvent être similaires, constitue 2 filières distinctes : la pêche et l'aquaculture ; avec pour chacune d'elle de multiples techniques d'exploitation différentes et des logiques très distinctes puisqu'il s'agit pour la pêche d'une forme de gestion des ressources naturelles alors que la pisciculture correspond plus à une logique de production classique.

La formulation initiale du projet, démarrée en 2015, est partie sur la base d'un projet «de pêche et aquaculture » de 30 millions d'euros. Lorsque le projet a finalement été élargi à des considérations plus larges de sécurité alimentaire dans le cadre du PRORESA dont le PAFHa est devenu la composante 1, ce projet s'est finalement vu attribuer un budget de seulement 8 millions d'euros sans pour autant que son champ d'activité soit revu à la hauteur de la réduction budgétaire. Cette approche peu cohérente a accouché d'un projet très ambitieux au regard des moyens et du temps disponible.

De fait, 4 ans pour mettre au point des référentiels techniques constitue un délai très court. Bien que l'appui et l'expérience de l'ATI du PAFHa ne peuvent que contribuer à améliorer la

⁸ Une en préparation avec la CONASCPA

mise au point de référentiels technico-économiques, envisager un passage à l'échelle, comme semblent le faire certains partenaires maliens, alors que les référentiels techniques manquent encore (rizi-pisciculture, cages flottantes notamment) semble donc assez irréaliste. Par ailleurs, pour certains systèmes, comme la rizi-pisciculture, les expériences dans d'autres contextes incitent à l'optimisme et la mise au point d'un référentiel technique rizi-piscicole ne devrait être qu'une question de temps. Toutefois, concernant l'élevage en cage et certaines formes de pisciculture semi intensive (impliquant des bacs en béton armé par exemple), le potentiel économique reste encore flou, notamment du fait des investissements importants qu'ils impliquent et que des référentiels correspondant n'ont pas été mis au point par le PRODEFA. L'équipe du projet se place donc dans une optique de recherche développement et d'amélioration des performances économiques de ce type d'élevage mais elle n'envisage pas de tentatives de vulgarisation avant que sa rentabilité au Mali n'ait été démontrée.

Au-delà de la question du temps disponible, les modalités de mise en œuvre d'un projet cherchant à mettre au point des référentiels techniques, donc dans une approche de recherche développement et celles d'un projet cherchant à passer à l'échelle sur la base d'une proposition technique validée ne sont pas les mêmes (notamment au niveau des conditions d'attribution de matériel et d'intrants). Une plus grande clarté vis-à-vis de certains des objectifs attendus du projet serait donc souhaitable.

De même, il semble peu probable qu'un projet réussisse à mettre en place une inter profession en 4 ans ; d'autant plus que dans le cas du secteur pêche et aquaculture, les différents acteurs de la filière ne disposent pas de représentants consensuels clairement identifiés.

Une question supplémentaire se pose par rapport au choix de travailler en appui à des OP régionales et nationales, suivant une dynamique de structuration par le haut. Ce dernier constitue une préoccupation de l'équipe du PAFHa. Il a en partie été guidé par une volonté de structurer la profession rapidement ainsi qu'à la volonté de limiter les problèmes de sécurité liés à des visites de terrain. Par ailleurs, une approche plus ascendante serait confrontée aux limites budgétaires du projet qui ne permettent pas de disposer de conseillers en nombres suffisants pour assurer un appui direct au niveau des OP de base⁹. Le choix a donc été fait de s'appuyer sur les OP régionales pour qu'elles assurent leur propre mission d'appui-conseil du niveau local. Sauf à modifier radicalement le budget ou de travailler à beaucoup plus petites échelles géographique -ce qui n'est pas dans l'esprit des autres composantes- il était donc difficile d'envisager une autre solution que celle d'appuyer le niveau régional à accompagner au mieux le niveau local. Par ailleurs, un travail au niveau des OP locales ne peut s'envisager que sur une échelle de temps supérieure à 4 ans.

Il n'en demeure pas moins que l'équipe d'évaluation considère qu'on ne peut pas structurer une profession sans un travail plus conséquent réalisé à la base. Bien que les raisons qui conditionnent la situation actuelle remontent au processus d'identification du PAFHa et que l'équipe du projet gère cette situation au mieux, ceci représente néanmoins un manque dans les activités du projet.

3.1.1.5 Une connaissance du contexte réelle mais néanmoins encore insuffisante

Le PAFHa a été construit sur la base de l'expérience du Projet d'Appui au développement de la filière aquacole dans la région de Sikasso (PRODEFA). Par ailleurs, il existe une riche bibliographie sur la pêche dans le Delta Intérieur du Niger même si elle remonte aux années 90 pour les derniers travaux et nécessiterait une mise à jour.

⁹ Le budget de la CS de G Force, principale opérateur de la structuration des OPP, est de 100 000 alors que l'on estime à près de 300 000 les acteurs de la profession.

Toutefois, bien que beaucoup de chiffres et d'opinions circulent, notamment pour la quantité de poissons capturés annuellement ou l'opportunité d'une pisciculture en cage, on note fréquemment un manque de consensus et un besoin de synthèse : les chiffres d'estimation de volume de capture varient de 60 000 à 200 000 tonnes par an ; aux inconditionnels de la pisciculture en cage s'élèvent des personnes non moins convaincues de son manque de durabilité économique.

Des expériences passées ou étrangères sont parfois citées pour justifier une opinion, mais peu de données de synthèse ont été capitalisées pour soutenir leur pertinence dans le contexte des régions de Ségou et Mopti. Plus généralement, diverses expériences passées semblent ne pas avoir été capitalisées de manière à laisser derrière elle une trace écrite permettant de les élargir à d'autres contextes.

Par ailleurs, la proposition technique a été réalisée sur la base de l'expérience du PRODEFA dans un contexte qui lui est propre. Aujourd'hui, le PAFHa cherche à transposer ces modèles dans les régions de Ségou et Mopti en adaptant cette expérience mais actuellement il en est encore au stade de recherche développement ; aucun référentiel technico-économique n'est encore validé pour la zone du PAFHa.

De plus, aucune étude actualisée des systèmes d'activités dans la zone du projet n'est disponible. Ceci limite la prise en compte des spécificités des différents types de pêcheurs et d'aquaculteurs et donc la capacité à proposer des systèmes adaptés aux besoins des différents bénéficiaires, en prenant notamment en compte leur capacité d'investissement, leurs flux de trésorerie, leurs contraintes de calendrier (autres productions, migration...), leur accès aux ressources (plan d'eau notamment), les groupes sociaux avec lesquels ils interagissent et susceptibles de les appuyer dans (ou d'entrer en conflit avec) leurs activités aquacoles ou de pêche et plus globalement leurs stratégies familiales et les logiques économiques associées.

Bien qu'une étude du niveau de détail de celle qu'à pu réaliser l'IRD (ex-ORSTOM) dans les années 90 ne serait évidemment pas envisageable au niveau du PAFHa, un travail moins détaillé aurait néanmoins pu être envisagé à travers des stages étudiants -probablement des étudiants africains compte tenu du contexte d'insécurité- et des enquêtes de terrains réalisées par des promoteurs du projet et agents de la DNP, afin de formuler une idée plus précise des systèmes d'activités liés aux activités de pêche et d'aquaculture prévalent actuellement dans les régions de Ségou et Mopti. Un travail de ce type pourrait d'ailleurs constituer un complément de la CS de l'IER, intégré au travail de réactivation de l'observatoire des pêches qui avait justement été initialement lancé par l'IRD. En effet, avec l'Observatoire des pêches, le PAFHa propose de mettre sur pied un dispositif d'aide à la décision et à la prévision à travers le suivi des indicateurs pertinents de la pêche artisanale continentale incluant les aspects sociaux et économiques du secteur notamment le comportement microéconomique (revenu du pêcheur, compte d'exploitation d'une pirogue ou du ménage de pêcheur).

Quoiqu'il en soit, le niveau actuel de connaissance des systèmes d'activités conduit le PAFHa à faire des choix principalement sur des bases technico-économique théoriques¹⁰ et l'on ne sait pas exactement si l'on cherche à développer une activité d'appoint à destination de la population paysanne, une source d'emploi, un secteur de dynamisation de l'économie locale et de sécurité alimentaire, ou encore une pisciculture plus commerciale, spécialisée, cherchant à produire de gros excédents destinés à la commercialisation hors zone (ou éventuellement une combinaison de ces fonctions). Dans le second cas, au vu du prix des importations chinoises, la cohérence de l'approche et la compétitivité des productions locales seraient probablement à mieux prendre en compte. Plus globalement, le manque de

¹⁰ Même s'ils sont calculé sur la base de coût réels constatés

connaissances des systèmes d'activités pose la question de la cohérence de la mise en œuvre d'une approche filière dans un but de sécurité alimentaire.

On note également que l'étude filière qui a été réalisée pour appuyer l'identification des actions du projet demanderait à être plus développée. Elle ne présente pas une idée précise des flux de poissons commercialisés, notamment les marchés finaux vers lesquels le poisson est acheminé une fois qu'il quitte la zone.

Enfin, plusieurs questions de fond restent sans réponse précise, ce qui jette un doute sur la pertinence de certaines actions. La situation de la ressource poisson par exemple ne fait pas consensus. Si la majorité indique que la ressource est sous pression voir même menacée, cette assertion ne se base sur aucune étude détaillée ; la dernière étude approfondie sur le sujet date des années 90 et indique le contraire. La disparition de certaines espèces commerciales de poissons (Gymnarchus, Heterotis...) constatée dans plusieurs tronçons du fleuve justifie pleinement que des mesures de protections soient prises mais les incertitudes quant à la nature exacte des pressions auxquelles est soumise la ressource halieutique et jusqu'à quel point le niveau de prélèvements humains en est la cause, questionne le type de mesures de protections qu'il est pertinent de mettre en œuvre.

De même, si l'on sait que l'hydrologie du delta et l'étendue de ses crues conditionnent fortement les stocks de poissons, le fonctionnement exact des écosystèmes reste mal étudié. Dans ces conditions, l'effet de la construction de barrage en amont ou de l'ensablement (dont l'étendue exacte n'est pas renseignée) ne peut pas être appréhendé avec précision. Au bout du compte, les facteurs déterminants les volumes de poissons disponibles ne sont pas clairement caractérisés et les mécanismes de leurs impacts sur les stocks de poissons ne sont appréhendés que très généralement. Comment, dans ces conditions, savoir quelles sont les mesures à mettre en œuvre pour gérer les stocks de poissons.

3.1.2 Efficience

Evaluation globale de l'efficience :

B : Satisfaisant

3.1.2.1 Des partenariats qui permettent une bonne présence sur le terrain compte tenu du contexte d'insécurité

Le PAFHa est confrontée au défi de travailler dans un climat d'insécurité permanent qui a tendance à se détériorer. La situation est moins grave dans la région de Ségou mais elle demeure difficile sur presque toute la zone d'intervention. L'assistance technique internationale (ATI) ne peut se déplacer que dans une partie de la région de Ségou ; la région de Mopti lui est proscrite. Même pour les institutions locales, certains cercles et donc une part des villages initialement identifiés ne sont pas accessibles du tout.

Dans ce contexte, l'intérêt du montage institutionnel du projet est à souligner. Le PAFHa fonctionne entre autres à travers une série de Conventions de Subsidés (CS) avec des partenaires locaux ou bien implantés dans le milieu malien. Elles sont résumées dans le tableau suivant :

Convention de Subside	Objectif spécifique	Résultats	Budget (euros)	Durée
Wetlands International	Appuyer l'équipe de PAFHa et la DNP/DRP dans les actions améliorant la qualité du poisson frais et transformé et les conditions d'hygiène au niveau des chaînes de valeur (poisson frais, fumé et séché)	R1 : Formation et sensibilisation des groupes cibles sur les technologies et bonnes pratiques de pêche, conditionnement, conservation et de transformation des produits halieutiques R2 : Deux plateformes d'apprentissage et d'innovation des produits halieutiques seront mises en place R3 : Renforcement des capacités des acteurs sur les bonnes pratiques et technologies innovantes de conditionnement, de conservation et de commercialisation du poisson	399 830	30 mois
G-Force	Appuyer l'équipe de PAFHa et la DNP/DRP dans la concertation et le développement de l'interprofession pour le renforcement de la bonne gouvernance de la filière	R1 : Structurer les OPP appuyées par le projet en tenant compte de la législation malienne en vigueur et de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives de l'OHADA R2 : Former les leaders des OPP structurées en techniques coopératives en tenant compte de la législation malienne et de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives de l'OHADA R3 : Appuyer l'équipe de PAFHa et la DNP dans le processus de création et de structuration de l'Interprofession poisson	100 000	30 mois
CARE	Appuyer le PAFHa et la DNP/DRP dans le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de pêche durable (protection des zones de frayères et de la biodiversité)	R1 : Répertoire et mettre en défens les zones de frayères dans la zone du projet avec au besoin l'introduction des exemplaires juvéniles et des pré-générateurs d'espèces menacées R2 : Les connaissances de 80% des pêcheurs (soit 61 835 personnes) au niveau des zones frayères est améliorée et ils appliquent les bonnes pratiques de pêche durable, (y compris la valorisation du savoir-faire traditionnel) R3 : 50% des acteurs de la filière poisson de la zone du projet connaissent et appliquent des textes législatifs et réglementaires sur la pêche et l'aquaculture	399 999	30 mois
DNP / DRP	Les acteurs impliqués dans les chaînes de valeur halieutiques bénéficient des services publics de qualité et opèrent dans un environnement plus incitatif et mieux réglementé	R : Les capacités techniques et logistiques de la DNP et des DRP de Ségou et Mopti sont renforcées R2 : La DNP et les DRP assurent un meilleur suivi et contrôle des marchés, des prix, des flux de produits halieutiques frais et transformés. R3 : La pisciculture communautaire et la rizipisciculture sont promues à travers la mise en œuvre de plans de campagnes de développement de ces pratiques au bénéfice des pisciculteurs de la zone d'intervention du PAFHa R4 : Les textes de loi et réglementaires sur la pêche responsable sont diffusés auprès des acteurs concernés, notamment les pêcheurs de la zone d'intervention du PAFHa.	664 000	31 mois
CFPA de Molodo	Les capacités techniques, logistiques et pédagogiques du CFPA Molodo sont renforcées pour lui permettre d'assurer efficacement son rôle de formation des agents techniques et des professionnels de la filière aquacole, en s'appuyant notamment sur une unité de production en capacité de multiplier des générateurs de souches performantes	R1 : Les capacités techniques et logistiques du CFPA Molodo en production d'intrants piscicoles (alevins, aliments) sont renforcées R2 : Les capacités pédagogiques du CFPA Molodo dans le cadre de sa mission de formation des agents techniques et des professionnels de la filière aquacole sont renforcées	135 000	31 mois
IER	Produire des résultats de recherche permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs du PAFHa pour ce qui concerne la définition des bonnes pratiques pour l'exploitation des cages flottantes, et la production d'une information synthétique sur les dynamiques de la pêche dans le DIN	R1 : Les capacités techniques et logistiques du CRRR / IER de Mopti en production d'intrants piscicoles (alevins, aliments) sont renforcées R2 : Un programme de recherche sur l'élevage de tilapia en cages flottantes est mis en œuvre afin d'aboutir à l'élaboration de référentiels technico-économiques validés scientifiquement R3 : Un programme de recherche sur le suivi de la dynamique de la pêche dans le DIN est mis en œuvre afin d'aboutir à une documentation des évolutions de l'écosystème et de la filière	237 005	26 mois
CONASCOPA	Favoriser le développement d'une offre de services de qualité à destination des pisciculteurs et un approvisionnement local en intrants de pisciculture, notamment en alevins, par le renforcement des capacités de la CONASCOPA	R1 : Le rôle de la CONASCOPA de fournir un service d'accompagnement et d'appui/conseil de ses membres est renforcé R2 : Le rôle de la CONASCOPA de fournir un service de facilitation de l'accès aux intrants de pisciculture auprès de ses membres et du PAFHa est renforcé R3 : Les capacités de gestion techniques, administratives et financière de la CONASCOPA sont renforcées	154 673	21 mois

Ces institutions absorbent plus du 1/4 du budget total du projet mais, de par leur connaissance du terrain, permettent au PAFHa d'être présent sur une partie significative de la zone du projet malgré l'insécurité. De fait, chaque ONG travaille avec 40 à 60 villages ou campements ce qui représente une bonne couverture du terrain par rapport aux 120 villages ou campements initialement contemplés ; d'autant plus que tous ne travaillent pas dans les mêmes villages.

La qualité du partenariat avec la DNP et ses DRP est également à souligner. Plus globalement, le travail avec les services publics à travers des conventions de subsides permet au PAFHa de renforcer sa présence sur le terrain.

Il n'en demeure pas moins qu'il est difficile pour tous de séjourner longtemps sur le terrain et que les interactions avec les bénéficiaires sont limitées. Dans certains cas, on note qu'un travail se fait par téléphone depuis Bamako ou Ségou. L'insécurité explique ainsi, au moins en partie, les limitations en termes de connaissances des systèmes d'activité de la zone.

3.1.2.2 Des partenariats qui permettent de travailler à un coût raisonnable malgré des efforts importants de gestion et suivi

Au-delà du fait que ces accords permettent de travailler effectivement sur le terrain, les partenaires locaux, notamment les ONG travaillent à des coûts inférieurs à ceux de la plupart des partenaires techniques et financiers (PTF) permettant ainsi malgré la multiplication des partenaires de maintenir des coûts acceptables.

Il convient néanmoins de noter que certaines ONG partenaires travaillent aussi avec leurs propres partenaires, soit d'autres ONG, soit des chefs de secteur avec lesquels elles collaborent ; dans ce cas on arrive à une chaîne de partenariat incluant l'Union Européenne qui finance un projet mis en œuvre par Enabel qui signe une convention de subsides avec une ONG qui passe un accord avec une autre ONG ou personne. Il serait intéressant d'étudier - bien que difficile à faire dans le temps imparti à cette étude- quels sont les coûts administratifs et de suivi de chacun de ces accords mais il est peu probable que ce système puisse être considéré vraiment efficace même si le contexte compliqué du Mali actuel peut les justifier. Au-delà des coûts, on peut aussi penser que les messages et l'approche qu'Enabel et l'UE souhaitent développer sont un peu dilués par cette multiplicité de partenaires.

Enfin, si Enabel, notamment de par son expérience du PRODEFA, est considéré comme un leader dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, certains partenaires, notamment G-Force et Wetlands International ont très peu d'expérience dans le secteur. Malgré le pilotage d'Enabel, ceci n'est pas un facteur d'efficacité.

Plus globalement, la multiplication des partenaires et des délégations de gestion impose un temps de suivi important et limite le temps de réflexion stratégique de l'équipe d'Enabel.

3.1.2.3 Un retard initial qui devrait être difficile à rattraper

La phase de démarrage du projet a pris un certain temps. Alors que le début officiel du projet remonte à septembre 2016, en pratique, le PAFHa n'a été opérationnel que plusieurs mois plus tard. En fin de première année, seulement 41°329 euros avaient été décaissés sur le budget d'activité, soit 3% du prévu.

De fait, le projet a fait face à un processus de contractualisation du gestionnaire d'intervention initialement non fructueux. Ceci a partiellement été compensé par le fait que l'ATI « Aquaculture et pêche » dont la présence devait être perdue a finalement été présent pour une année entière à partir de février 2017. Par ailleurs, au vu de la situation actuelle du Mali, les procédures des appels à proposition initialement prévues se sont révélées

inadaptées, notamment car il convient de ne pas diffuser trop largement certaines informations concernant les activités du projet afin de limiter le risque d'insécurité. Elles ont donc été modifiées après le démarrage officiel de l'action. De plus, le projet a mis du temps à trouver les bonnes modalités pour les Conventions de subsides ce qui explique largement pourquoi il a fallu attendre la deuxième année, parfois assez tard dans la deuxième année, pour lancer ces partenariats.

Au bout du compte, on note que peu d'activités ont été mises en œuvre durant la première année.

A partir de l'année 2 et de la présence d'une équipe quasi complète, le rythme de mise en œuvre a connu une très nette amélioration avec notamment :

- La mise en œuvre de 6 Conventions de subsides (CS) sur 7 ;
- La formation de différents acteurs du projet (agents des services techniques, mareyeuses...) ;
- La dotation des équipements de fonctionnement (matériel roulant, matériel informatique...) ;
- La réhabilitation de l'écloserie de Molodo ;
- Les études concernant la majeure partie des infrastructures prévues par le projet (aménagement marchés à poisson, débarcadère Mopti) ;
- Le lancement d'activités piscicoles.

Néanmoins, ce retard initial risque d'être difficile à combler, notamment à la vue du caractère ambitieux de l'action (cf partie 3.1.1.4).

3.1.2.4 Une attitude parfois trop contractuelle

Compte tenu de l'ampleur des activités prévues et du retard accumulé la première année, la mission considère qu'à la fois l'équipe Enabel et ses partenaires adoptent parfois une attitude trop contractuelle manquant de flexibilité alors que le contexte compliqué dans lequel évolue le projet devrait pousser l'ensemble des acteurs à adapter leurs objectifs en fonction des aléas maliens actuels. De fait, même si de nombreux acteurs s'accordent à dire qu'un certain nombre de résultats ne pourront pas être atteints (augmentation des volumes de production piscicoles, création d'une interprofession, contrôles sanitaires étendus et durables de la DNSV...), ils persistent à maintenir l'ensemble des objectifs initiaux car les accords initiaux les ont engagés à les atteindre ; « Nous nous sommes engagés à... ». A contrario, d'autres actions initialement non prévues mais qui apparaissent aujourd'hui pertinentes ne sont pas engagées car « On voudrait le faire mais ce n'est pas dans la convention ». Il est vrai que le projet peut difficilement engager de nouvelles activités vu sa charge de travail existante et la taille réduite de l'équipe technique. Plus de réalisme et de flexibilité devraient être observés dans le contexte compliqué actuel du Mali ; à mi-parcours du projet, des espaces de recalibrage des objectifs devraient être ouverts. La MTR en propose parmi ces suggestions (cf. partie 5).

Il convient aussi de rappeler que le choix d'un partenariat avec les services publics, bien qu'offrant une plus-value à bien des égards (notamment du point de vue de l'institutionnalisation des processus de développement appuyés et de leur diffusion à long terme), implique des procédures administratives dont la lourdeur ne favorise pas l'adaptabilité et l'efficacité de l'action. Ceci explique en partie les retards et/ou problèmes rencontrés lors de la construction de l'écloserie à Molodo, dans la mise en œuvre de fabrication de glace, dans la construction de marchés aux poissons ou des infrastructures de l'ODPADIN.

L'approvisionnement en intrants est aussi compliqué par les procédures liées au partenariat avec les pouvoirs publics. Dans le cas de l'approvisionnement en alevins ceci a eu de fâcheuses conséquences pour le projet car la mauvaise qualité des alevins fournis par le producteur agréé par les autorités maliennes ne permettra pas de tirer de conclusions significatives des actions de recherche-développement en pisciculture développées jusqu'à présent.

3.1.2.5 Des efforts de suivi évaluation qui devraient permettre un bon pilotage du projet

Il convient de noter les efforts consentis par le PAFHa en termes de suivi-évaluation. De fait, un dispositif détaillé de suivi évaluation a été élaboré et associé à des fiches de collectes d'informations. Une ligne de base a été définie et le cadre logique du projet a été actualisé en fin de première année en collaboration avec tous les partenaires techniques (principalement la DNP et ses services déconcentrés à Ségou et Mopti). De plus, un agent de suivi évaluation à temps plein a été recruté en début de projet¹¹.

Les nombreux indicateurs du système de suivi, choisis suite à la mission de diagnostic de base des campements et villages de pêche, ont été répartis entre les différents partenaires, chacun chargé de suivre un nombre limité d'indicateurs, rendant ainsi le suivi des 25 indicateurs réaliste.

D'un point de vue plus administratif, on note que les réunions du Comité de Coordination et de Suivi (CCS) sont régulières et que dans la grande majorité des cas, les partenaires du PAFHa, signataires de Conventions de subsides remettent en temps voulu leurs rapports et planifications trimestriels.

Malgré ce constat positif, on note certains bémols concernant :

- La qualité de certains indicateurs : calculer la surface de frayères mises en défens est possible à travers une localisation GPS et un calcul via Google Earth mais demeure compliqué. Comment le projet mesurera l'effet des mises en défens de production n'est pas établi non plus. Plus globalement, même s'il s'agit d'indicateurs nationaux dont le renseignement ne relève pas du PAFHa, estimer l'effet du PAFHa sur le pourcentage de la population totale en situation d'insécurité alimentaire ou sur la proportion de la population vivant en dessous de 1.25 USD/jour semble difficile;
- Certaines méthodes de collectes de données semblent trop simplistes : La fiche ci-dessous par exemple semble considérer que les acteurs pourront répondre directement à la question « A quel montant estimez-vous votre revenu annuel tiré de (telle) activité ? ». Cela semble peu probable. Pour obtenir des données fiables, il sera sûrement nécessaire de re-collecter des données de production prix et coût de production puis trianguler les informations recueillies.

¹¹ au courant du cinquième mois (février 2017) puis remplacé en juillet 2017 (10ème mois)

Tableau 1 : Fiche de collecte de données

PROJET D'APPUI A LA FILIERE HALIEUTIQUE AU MALI (PAFHA - MLI - CONVENTION DE SUBVENTION 2016/375 - 160)			
		FICHE DE COLLECTE DES DONNEES SUR LES REVENUS ANNUELS (CHIFFRE D'AFFAIRE) TIRES DES ACTIVITES DES ACTEURS DE LA FILIERE HALIEUTIQUE IOV.OS.2 : Chiffre d'affaire des opérateurs ciblés par PAFHa	
 Convention de Subside avec WETLANDS INTERNATIONAL			
Région :	Cercle/Secteur de Pêche :	Commune/Antenne Pêche :	Ville/village :
Nom & Prénom agent/DRP :		Nom & Prénom agentONG:	
Nom & Prénom acteur enquêté :		Code :	Genre : H , F
Pêcheur	Mareyeuse campement	Collecteur poisson frais	Mareyeur/se centre urbain
A quel montant estimez-vous votre revenu annuel tirés de vos activités de vente de poisson frais ?	A quel montant estimez-vous votre revenu annuel tiré de vos activités de vente du poisson frais ?	A quel montant estimez-vous votre revenu annuel tiré de vos activités de collecte et vente de poisson frais ?	A quel montant estimez-vous votre revenu annuel tiré de vos activités de vente de poisson frais ?
_____ F CFA	_____ F CFA	_____ F CFA	_____ F CFA
Transformatrice campement	Transformatrice centre urbain	Collecteur poisson transformé	Grossiste poisson transformé
A quel montant estimez-vous votre revenu annuel tirés de vos activités de vente de poisson fumé ?	A quel montant estimez-vous votre revenu annuel tiré de vos activités de vente de poisson transformé ?	A quel montant estimez-vous votre revenu annuel tiré de vos activités de collecte et de vente du poisson transformé ?	A quel montant estimez-vous votre revenu annuel tiré de vos activités de vente de poisson transformé ?
_____ F CFA	_____ F CFA	_____ F CFA	_____ F CFA
A quel montant estimez-vous votre revenu annuel tirés de vos activités de vente de poisson séché ?	A quel montant estimez-vous votre revenu annuel tirés de vos activités de vente de poisson séché ?		
_____ F CFA	_____ F CFA		

- Le suivi évaluation pourrait être plus orienté vers l’approfondissement de certains thèmes qui permettraient de confirmer ou mieux mesurer la pertinence et l’impact de l’action en rapport avec les limites de connaissances identifiées dans la partie 3.1.1.5). L’effet des pratiques de mises en défens est notamment mal connu. Une estimation des effets de l’aménagement des marchés aux poissons (hygiène, volume, prix de vente...) serait souhaitable. De même, une meilleure prise en compte de l’effet de la taille du poisson sur la formation des prix permettrait de préciser l’intérêt de certaines pratiques de pêche, des pratiques de préservation ou gestion de la ressource halieutique et surtout de certaines pratiques piscicoles (densité d’empoisonnement, durée d’élevage...).
- Enfin, le suivi évaluation devrait, dès le départ, être mieux articulé avec la capitalisation. Il s’agit de définir dès à présent des thèmes de capitalisation en lien avec l’expérience du projet, les associer à des données qui contribueront à leur analyse, et intégrer la collecte de ces données au travail de suivi évaluation.
- Notons également qu’il existe des attentes de retour d’expérience des partenaires et/ou des acteurs de terrain qui pourraient sûrement être mieux prises en compte par le système de suivi-évaluation et, dans un deuxième temps, servir à piloter plus étroitement l’action de ces partenaires.
- Par ailleurs, à ce stade du projet aucun suivi de la part du siège d’Enabel en Belgique n’est clairement visible.

3.1.3 Efficacité

B : Satisfaisant

Evaluation globale de l'efficacité :

Comme précédemment cité, le projet semble très ambitieux du point de vue de la gamme élargie et diversifiée d'actions prévues. L'opinion de la mission est que le projet obtiendra des résultats probants dans un certain nombre de domaines mais qu'il est peu probable qu'il atteigne l'ensemble des résultats qu'il s'est initialement fixés.

3.1.3.1 Résultat 1 : La conservation, la valorisation et la commercialisation des produits halieutiques sont améliorées

Dans ce domaine, le projet contribue à augmenter la qualité et l'hygiène du poisson frais et transformé (fumé et séché) en améliorant les processus de manutention, de conditionnement et de transport du poisson frais et transformé notamment à travers :

- La promotion de l'usage des fours Chorkor qui a concerné environ 420 bénéficiaires (300 à Ségou et 120 à Mopti) d'une soixantaine de villages (41 à Ségou et 19 à Mopti).

Photo 2 : Fumage avec four chorkor



- La sensibilisation et formation au traitement pré fumage, notamment l'enlèvement des branchies, l'éviscération et l'écaillage ainsi qu'à certaines bonnes pratiques de pêche ;
- L'introduction de nouveau matériel, plus hygiénique, de séchage de poisson.

Photo 3 : Outil d'écaillage de poisson



Photo 4 : Séchoir à poisson amélioré



Une large part des activités propres à cette sous-composante est mise en œuvre à travers la CS signée avec l'ONG Wetlands International, en collaboration avec l'équipe du PAFHa et la DNP/DRP. Wetlands International est l'ONG partenaire nécessitant le plus d'appui de la part du PAFHa pour mettre en œuvre sa CS.

Wetlands International prévoit également de mettre en place 2 plateformes d'apprentissage et d'innovation des produits halieutiques. Celle pour la région de Ségou se situe au sein du Centre Teriya Bugu. Bien qu'il soit prévu de la construire petit à petit sur la base des initiatives développées par le projet, pour l'instant la plateforme y demeure toutefois assez rudimentaire puisqu'elle ne semble comporter qu'un site où 4 fours chorkors permettent d'effectuer des ateliers de formation en fumage de poisson ainsi que 2 cages flottantes gérées directement par le PAFHa sans passer par Wetlands International. La forme exacte que doivent prendre ces plateformes au terme du projet n'a pas été précisée. Des accords de partenariat entre Wetlands International et Teriya Bugu sont néanmoins en cours de préparation et le centre Teriya Bugu, bien inséré dans son environnement est de nature à permettre des échanges de qualité sur la durée avec les communautés avoisinantes. On note notamment que plusieurs camps de pêche Bozo autour de Teriya Bugu sont équipés d'une paire de fours Chorkor et participent à la diffusion de cette technique de fumage amélioré.

Le projet a également conduit plusieurs études dans le but de réaliser ou réhabiliter des infrastructures et équipements permettant d'améliorer la salubrité, la conservation et la valorisation des produits halieutiques. On note notamment :

- La planification de l'aménagement de 5 sites des marchés au poisson de Ségou : les 5 groupes de mareyeuses concernés représentent environ 220 mareyeuses selon les autorités (mais plus du double selon les mareyeuses).
- Les études préalables à la réhabilitation d'une partie du site de l'ODPADIN à Mopti, notamment son débarcadère.
- Les équipements nécessaires à la dotation des mairies de Ségou et Mopti en unités de production de glace.

On peut toutefois s'étonner qu'assez peu de temps ait été consacré à la gestion de ces infrastructures. Le PAFHa semble se reposer sur les acquis du PAICT avec les collectivités territoriales. Ce dernier a développé un lot d'outils méthodologiques pour permettre aux collectivités territoriales d'accompagner la gestion durable des infrastructures socio-économiques locales. Les agents et élus des mairies de Ségou et Mopti ont été formés à ces outils et sont prêts, selon l'équipe projet, à les manier. Le PAFHa considère donc que la suite de l'accompagnement réside dans l'élaboration des cahiers des charges et des contrats de délégation de gestion aux privés¹². Cet accompagnement ne peut se faire que sur base des APD que le PAFHa préparait au moment de la MTR. Par ailleurs une analyse de faisabilité de l'installation d'une unité de glace a été réalisée, associée à une analyse de la demande en glace et de la rentabilité d'une unité de production.

Un certain nombre de garanties quant au bon fonctionnement des 2 unités de glace qui seront implantées par le projet existent donc. L'équipe d'évaluation considère néanmoins que, les unités de production de glace étant en cours d'acquisition, le contour des APD et des modalités de gestion des unités devraient, à ce stade, être fixées plus précisément afin d'être dans la meilleure position possible pour, le cas échéant, rediscuter de modalités qui ne paraîtraient pas adaptées. Une fois le matériel acquis, il sera plus difficile pour le projet

¹² Il est prévu de déléguer la gestion des unités de production de glace à des opérateurs privés.

d'influer sur les accords de gestion. En tout état de cause, leur finalisation doit actuellement être priorisée.

Le PAFHa compte également appuyer la commercialisation du poisson frais et transformé bien que cette sous composante n'ait pas encore reçu beaucoup d'attention. Il est envisagé de mener une étude de marché qui permettra de mieux connaître les habitudes, les modes de consommation et les critères d'arbitrages des consommateurs, afin de permettre d'orienter les pratiques des acteurs de la filière en fonction des attentes du marché (notamment en termes de valorisation des poissons transformés et de production piscicole). Compte tenu du fait que cette activité doit contribuer à orienter l'ensemble de cette composante, il est surprenant qu'elle ne soit pas encore pleinement mise en œuvre.

Le projet travaille également sur la conservation du poisson frais au-delà de la production de glace. Les modalités de transport de poissons -en casiers, en bacs isothermes ou autres- font également l'objet d'un travail de recherche développement. Un processus continu d'identification et de capitalisation des innovations existantes est prévu. Toutefois, à ce stade, aucune innovation n'a encore été validée et il n'est pas évident qu'une innovation technique prometteuse ait encore été identifiée.

Par ailleurs, ces problématiques sont testées principalement dans les centres urbains. La mission est consciente qu'un travail au niveau des campements est rendu plus délicat par la situation d'insécurité. Toutefois, il convient de constater que la majorité du poisson arrive aux centres urbains déjà fumé et qu'aborder la conservation du poisson frais implique certainement un travail plus local. Les groupes de mareyeuses rencontrés à Mopti ainsi que lors de la formation à l'usage d'un four chorkor au Centre Teriya Bugu ont d'ailleurs manifesté leur besoin par rapport à la conservation du poisson frais en amont de son arrivée dans les centres urbains.

A ce sujet, le projet Jégé Ni Jaba prétend avoir mis au point un modèle d'unité de production de glace adapté à « la brousse » et accessible à l'investissement privé. Même si des doutes existent quant au potentiel de diffusion de ce modèle mis au point dans une autre région¹³, il pourrait être intéressant d'analyser plus en profondeur la possibilité de l'adapter au contexte des régions de Ségou et Mopti. Il ne faut pas percevoir un tel système comme opposé au modèle de production de glace en gros volume dans des centres urbains puis distribution des blocs de glace en milieu rural. La production de gros volume de glace dans des centres urbains est économiquement plus compétitive qu'une production en quantité plus limitée en milieu rural. Par ailleurs, les circuits de distributions de glace depuis le milieu urbain sont implantés de longue date, opérés par des collecteurs qui associent l'approvisionnement en glace dans un sens et la collecte de poissons au niveau des campements et villages de pêcheurs dans l'autre. Les collecteurs ne voyagent jamais à vide. L'enjeu est donc d'augmenter les capacités de production en milieu urbain et les capacités logistiques de transport de glace comme cherche à le faire le PAFHa. Toutefois, dans certaines zones éloignées où la glace peine à arriver régulièrement dans de bonnes conditions, des petites unités rurales pourraient s'avérer un bon complément à la production urbaine.

Enfin, la mission souligne que le projet a entamé une réflexion sur la possibilité de conserver le poisson frais dans des petites cages flottantes. Une telle proposition pourrait contribuer à la conservation des poissons capturés encore vivants.

¹³ D'autant plus que le PAFHa a testé pendant une année une unité mobile de fabrication de glace d'une capacité de 250kg/jour en conditions réelles, au niveau d'une coopérative de mareyeuse à Djenné, et que cette expérience s'est révélée négative, notamment du fait des coûts de production élevés.

En conclusion, concernant le premier résultat du PAFHa, on note que l'amélioration de la conservation et de l'hygiène du poisson à travers des pratiques proposées par le projet est effective. Toutefois, l'ampleur du phénomène reste à consolider.

Photo 5 : Poisson chat (Clarias) en cours de fumage



3.1.3.2 Résultat 2 : La production halieutique (pêche / pisciculture) est développée par des pratiques durables

Cette composante touche à la fois à la pêche et à la pisciculture. Elle cherche à développer de manière durable la production piscicole extensive et semi-intensive ainsi que développer de manière durable la production issue de la pêche.

Pour ce faire, le PAFHa a prévu d'actualiser le diagnostic de base du potentiel halieutique et des acteurs de la filière à Ségou et Mopti. Si l'enquête dans les 120 campements de pêche et centres urbains a permis d'élaborer la ligne de base et réaliser le diagnostic des acteurs de la filière, la mission comprend que le diagnostic du potentiel halieutique de la filière dépend de la réactivation de l'« Observatoire » sur le secteur pêche dans le DIN, au niveau du Programme Halieutique de l'IER afin de pouvoir suivre la biodiversité ichtyologique et la taille moyenne des captures par espèce. Ce travail est en cours à travers la CS signée avec l'IER mais il n'en est qu'à ses débuts et l'objectif de la CS de production d'une information synthétique sur les dynamiques de la pêche dans le DIN et de mise au point d'un dispositif d'aide à la décision et à la prévision est ambitieux au regard du temps qui reste au projet.

L'appui au développement de la pisciculture englobe aussi bien des pisciculteurs privés disposant d'étangs que des plans d'eau communautaires. La rizipisciculture et la pisciculture en cage flottante font aussi l'objet d'un appui. L'appui du PAFHa à la pisciculture en cage s'insère dans le cadre d'une politique ambitieuse de gouvernement en termes de développement de ce modèle technique. Toutefois, le projet considère que les modèles techniques correspondants demandent encore à être précisés et qu'il est notamment nécessaire de confirmer leur rentabilité ; par conséquent, il a fait le choix de s'en tenir à de la recherche développement à ce stade, via une CS avec l'IER, afin de produire des référentiels technico-économiques. Concernant les pisciculteurs privés, l'intervention a apporté à ce jour une expertise technique auprès d'un nombre limité de porteurs de projets ayant la capacité

de financer la réalisation des étangs (piscicoles ou rizi-piscicoles¹⁴). En plus de l'accompagnement technique, le PAFHa fournit les alevins.

Sur base de référentiels technico-économiques qui restent à confirmer, le PAFHa envisage de se rapprocher du secteur bancaire local pour faciliter un appui financier aux producteurs désireux de développer une pisciculture. Le projet ou les services techniques nationaux soutiendraient les initiatives à financer à travers un visa technique et possiblement un encadrement de l'entrepreneur. Toutefois, les modèles de pisciculture actuellement proposés nécessitent des investissements élevés pour la construction d'un étang et semble ne pouvoir intéresser que des producteurs aisés en milieu urbain ou périurbain. Leur efficacité en termes de promotion de la sécurité alimentaire est questionnable.

Photo 6 : Plan d'eau communautaire empoisonné (fin février)



Concernant les plans d'eau communautaires, au moment du passage de la mission, 38 plans d'eau avaient été empoisonnés : 21 à Ségou et 17 à Mopti. A Ségou, les 21 mares empoisonnées concernent environ 10 000 bénéficiaires directs mais les poissons vendus sont consommés bien au-delà des villages abritant les plans d'eau.

Photos 7 (a,b,c,d) : Pisciculture semi-intensive en périphérie de Ségou



¹⁴ 12 parcelles rizipiscicoles avaient été empoisonnées au moment du passage de la MTR.



Pour ce qui est des actions piscicoles, aucune donnée de production n'est encore disponible. Toutefois, le projet ne s'attend pas à de bons résultats pour la campagne 2018-2019 car les pêches de contrôle ont montré que les alevins fournis avaient été de piètre qualité ; ils étaient notamment très hétérogènes en taille. Par ailleurs, le nombre de poisson constaté dans les étangs est bas ; il semble que les densités d'empeisonnement aient été trop faibles car aucune mortalité importante n'est signalée.



Photo 8 : Rizipisciculture : étang et canaux de refuge



Photo 9 : Taille d'un poisson de rizipisciculture après 6 mois.

L'appui à la mise en œuvre d'une pêche durable, constitue une réponse aux constats de baisse des captures et de perte de biodiversité (dont nous avons vu que les causes (surexploitation humaine, changement climatique, mode de pêche, pollution, barrages et aménagement hydroagricoles...) ne faisaient pas totalement consensus). Cette composante du PAFHa est mise en œuvre principalement à travers la CS signée avec CARE Mali.

On note que dans les documents initiaux du projet on parlait de mise en défens de zones de frayères, ainsi que de l'établissement de passerelles d'échanges entre pêcheurs et pisciculteurs pour capturer, reproduire et réintroduire certaines espèces menacées d'extinction (ou disparues) à partir de biotopes préservés de la surpêche. La DRP de Ségou indique travailler avec CARE sur des zones de frayères toutefois, ce travail est jusqu'à présent conduit en période de crue où son impact est moindre. En pratique, le PAFHa appuie surtout des mises en défens de production en laissant des zones de pêche au repos l'espace de 1 à 3

mois durant la période de décrue, et en y interdisant la pêche. Après un temps convenu, la communauté organise une pêche communautaire sur une période d'environ 3 jours après laquelle le site redevient ouvert à la pêche individuelle.

Durant sa deuxième année 42 (ou 46) sites ont été mis en défens pour des périodes s'échelonnant de 1 à 3 mois entre fin décembre et début Mai.

Cette composante diffuse et sensibilise également les acteurs sur les textes législatifs et réglementaires concernant la pêche responsable. Divers textes de loi et réglementaires sur la pêche responsable ont été diffusés auprès des acteurs de la pêche dans la zone d'intervention du PAFHa.

Bien qu'il faille encore du temps pour appréhender l'étendue exacte des résultats, il semble d'ores et déjà acquis qu'au niveau des sites de mises en défens, une augmentation des volumes de capture sera effective. Toutefois, le niveau d'augmentation et les mécanismes par lesquels il sera acquis restent encore à mieux cerner.

Concernant l'aquaculture, des référentiels techniques piscicoles sont en voie de définition. Des fiches technico-économiques ont été élaborées par le projet pour suivre les résultats de production des pisciculteurs accompagnés et permettre de les interpréter afin de valider, ou si nécessaire, adapter les pratiques mises en œuvre. La majeure partie de ce travail de recherche développement est piloté par l'ATI et l'Assistant Technique National (ATN) en collaboration étroite avec la DNP et ses DRP; néanmoins la CS de l'IER a, entre autres objectifs de recherche, la définition de référentiels technico-économiques -incluant notamment des critères de rentabilité et d'impact environnemental- pour l'élevage de Tilapia en cages flottantes¹⁵.

Dans ce dernier cas, la recherche est encore peu avancée ; 18 cages flottantes de 12m³ ont été fabriquées sur la base du modèle développé par l'ATI, elles ont été installées au niveau des sites d'expérimentation de Molodo, Markala et Pagou (Mopti), des paramètres ont été retenus pour le protocole expérimental¹⁶ mais aucune expérience pour les tester ne semble encore en œuvre. La recherche concernant les cages flottantes inclut leur équipement avec un modèle de mangeoire immergée à placer sur tout le côté aval de la cage (c'est à dire à l'opposé de l'arrivée du courant et/ou du vent). Cette innovation vise à limiter la perte d'aliments plongeants et donc à éviter l'achat d'aliments granulés flottants très coûteux (1250 Fr CFA/Kg) pour favoriser des aliments granulés plongeants fabriqués localement pour un prix de 400 Fr CFA avec un même taux de protéine. Les données permettant de juger de l'effet de cette innovation sur la consommation en aliments sont encore à consolider et analyser. L'effet sera certainement positif mais il est important de mieux mesurer son étendue.

Pour la pisciculture en général, bien que peu de production soit encore observable, que les sites empoissonnés en 2018 ne livreront certainement pas beaucoup de données exploitables du fait de la mauvaise qualité des alevins livrés au projet et que peu de fiches de suivi remplies aient été mises à disposition de la mission, on peut imaginer qu'un certain nombre de modèles économiquement durables seront disponibles en fin de projet même si certains d'entre eux nécessiteront probablement une validation plus élargie notamment du fait qu'à

¹⁵ Bien que la faisabilité technique de l'élevage en cage flottante de 180 m³ ait pu être démontrée par la production de Tilapias de taille marchande en 6 à 8 mois (avec des poids moyens compris entre 300 et 800 g selon les cages et les sites), les problèmes rencontrés en pratique ne permettent généralement pas d'obtenir les rendements escomptés : les récoltes sont de l'ordre de 2 tonnes de poisson en moyenne, contre 5 tonnes « programmées » et alimentées selon les résultats disponibles collectés jusqu'à présent.

¹⁶ 3 sites d'expérimentation (Molodo, Markala, Mopti) ; 2 souches (alevins mâles sexés de souches Akosombo, alevins sexés de souche améliorée) ; 3 aliments (Coppens, «Wassa» de COPRAAV, «folofolo» de Mme Amély appuyée par JNJ

ce stade, relativement peu de pisciculteurs aient été impliqués dans les activités aquacoles. Le projet n'a encore mis en place que 5 tests d'élevage piscicole au niveau de fermes privées (dans des étangs en terre, des bacs en béton et des cages flottantes). Par ailleurs, de nombreuses questions subsistent en lien avec la maîtrise du coût des alevins et des aliments. La mission doute que l'ensemble des systèmes piscicoles actuellement testés -cages flottantes, bacs en béton, étangs, mares communautaires, bacs hors sol- soient finalement validés.

Les plus extensifs, basés sur une fertilisation à base de fientes de volaille et/ou de son de riz¹⁷, avec leurs rendements modestes de 1 à 2 tonnes / ha / an, semblent à même de produire du poisson à faible coût (environ 200 FCFA /kg), selon des modalités accessibles à des populations défavorisées, cible principale du projet PRORESA et de sa « composante PAFHa » ; néanmoins, la mise au point de ces modèles piscicoles extensifs à Mopti et Ségou demandera certainement encore un certain temps car il existe encore peu de pisciculteur qui en font l'expérience. Les modèles plus intensifs, au-delà de la définition des itinéraires techniques, impliquent des investissements difficilement réalisables pour les populations défavorisées et nécessiteront certainement le développement d'une gamme de services (encadrement techniques, disponibilités en alevins de qualité, disponibilité d'aliments de qualité à un prix compétitif, entreprise de construction d'étang...) avant de pouvoir se développer durablement dans le contexte de Ségou et Mopti. Là encore, le développement de cette gamme de service devrait s'étendre bien au-delà de la phase actuelle du PAFHa.

La mission note enfin que le PAFHa a réédité un manuel de pisciculture semi-intensive inspiré de l'expérience d'Enabel à Sikasso avec le PRODEFA. Si l'on comprend bien l'intérêt d'un tel document de référence, il sera important de veiller à ce qu'il ne rentre pas en conflit avec la démarche de recherche-développement actuellement engagée.

Photo 10 : Cages flottantes : Modèle classique et modèle plus petit proposé par le projet, également adapté à la conservation de poisson



La mise au point d'un aliment local performant constitue une activité de recherche développement supplémentaire. La mission est convaincue qu'il s'agit là d'un facteur de blocage du développement de la pisciculture à lever de manière prioritaire. Néanmoins compte tenu des problèmes enregistrés jusqu'à présent au niveau de la qualité des alevins et du peu de données probantes qu'il sera possible de tirer des tests d'aliments réalisés jusqu'à

¹⁷ Intrants aisément disponibles dans les régions de Mopti et Ségou

maintenant, il semble difficile de garantir des résultats consolidés en termes de formule alimentaire d'ici la fin du PAFHa. Il conviendra en tous cas de redoubler d'efforts pour le faire si des formules alimentaires adaptées à différentes formes de production piscicole doivent être validées d'ici la fin du PAFHa en 2021.

Le développement de la pisciculture passera également par un travail sur l'approvisionnement en alevins. Le projet a décidé de l'aborder à travers un appui à la CONASCOPA, en l'appuyant pour qu'elle développe un service de collecte-revente d'alevins au service de ses membres. Il sera intéressant de suivre les résultats de ce travail. La Revue à mi-parcours (MTR) considère toutefois que pour permettre un approvisionnement durable et de qualité en alevins, il sera nécessaire de compléter l'appui à la CONASCOPA par un appui à l'installation ou au renforcement de producteurs d'alevins locaux dans la zone. Un tel appui à des écloséries artisanales ou semi modernes est mentionné dans la CS que le projet doit signer avec la CONASCOPA mais la forme qu'il prendra n'est pas explicitée. L'accent est surtout mis sur le rôle d'information et d'intermédiation entre producteur et acheteur d'alevins que pourrait jouer la CONASCOPA. Il semble nécessaire de préciser le travail qui sera fait en termes d'appui à l'émergence d'un réseau de producteurs locaux d'alevins et travailler avec un groupe de producteurs d'alevins plus étoffés qu'actuellement, bien au-delà de la ferme de M. Haidara à Ségou et de l'éclosérie de Molodo (dont la production commerciale d'alevins n'est pas la vocation).

Notons toutefois que l'ATI du PAFHa a produit un « Guide de reproduction artisanale des silures ».

Enfin, quels que soient les référentiels techniques mis au point, la mission considère qu'il n'y aura pas le temps de passer à l'échelle. Le projet doit se concentrer sur son objectif de validation de modèles piscicoles durables tant du point de vue technique, qu'économique et environnemental. Malgré les attentes de certains partenaires maliens, il convient d'être clair sur le fait qu'une augmentation significative de la production piscicole ne doit pas être attendue avant une autre phase d'appui au secteur.

3.1.3.3 Résultat 3 : Les services techniques gouvernementaux, les collectivités locales et les organisations professionnelles sont impliqués dans le programme et leurs capacités sont renforcées

Cette composante propose d'une part de renforcer les capacités institutionnelles de la DNP et des DRP, ainsi que dans une moindre mesure de la DNSV et des DRGR, dans leurs fonctions régaliennes. D'autre part elle appuie la structuration d'organisations professionnelles de pêcheurs (OPP) avec en ligne de mire de développement d'une interprofession. Par ailleurs, le résultat 3 intègre la volonté de renforcer la Centre de Formation Professionnelle en Aquaculture (CFPA) de Molodo et le Centre régional de recherche agronomique (CRRA) de l'IER à Mopti comme sites de démonstration.

On note que les conventions de subsides constituent un outil contractuel structurant permettant de renforcer institutionnellement, tant au niveau des ressources humaines que de la logistique, les acteurs du secteur qui en bénéficient. Le renforcement des capacités s'opère à travers une approche qui peut être assimilée à du « faire faire » par l'identification de pistes à suivre par les partenaires étatiques.

A ce jour, une trentaine d'agents des DRP de Ségou et Mopti ont été formés comme formateurs des Comités de Gestion des plans d'eau dans le cadre de la pisciculture communautaire. De plus, une quinzaine d'agents des DRP et des Offices (Office du Niger, Office Riz Ségou, Office Riz Mopti) ont été formés à l'animation des activités de promotion de la rizi-pisciculture.

Les services étatiques tels que la DNP ou la DNSV ont également bénéficié de la diffusion de textes législatifs et réglementaires à travers l'appui du PAFHa.

Le renforcement de la DNP et des DRP s'opère principalement à travers la Convention de Subsidies signée avec la DNP et qui lui fournit ainsi qu'à ses démembrements régionaux des moyens complémentaires afin que ces structures puissent assurer leur rôle de mise en œuvre des politiques nationales et de suivi des activités menées sur le terrain. Toutefois, ces structures bénéficient également de formations financées par le PAFHa indépendamment de la CS.

D'autres services étatiques tels que la DNSV et ses Directions Régionales des Services Vétérinaires (DRSV) ainsi que la DRGR sont également accompagnés dans la réalisation des activités qui leur incombent mais n'ont pas signé de CS. La DNSV notamment a bénéficié de formations en contrôle sanitaire de produits halieutiques pour 50 de ses agents. Dans ce dernier cas, l'efficacité finale de l'action peut être mise en doute car la DNSV ne semble pas avoir les moyens (agents et équipement) pour être présente sur le terrain de manière effective ou même pour effectuer les analyses des prélèvements effectués sur les poissons. On peut donc douter qu'elle sera en mesure d'effectuer un contrôle sanitaire satisfaisant malgré l'acquisition de ces nouvelles connaissances. Il semble qu'un appui plus global à la DNSV était initialement prévu mais qu'il ait pâti des restrictions budgétaires dont le PAFHa a souffert au moment de son identification. Il serait souhaitable que le gouvernement malien ou d'autres bailleurs viennent compléter l'action du PAFHa pour permettre d'assurer le rôle régalién de la DNSV, sans quoi l'appui à la DNSV perd une large partie de son sens.

De plus, la diffusion de textes législatifs afin de sensibiliser sur le cadre réglementaire que la DNSV est chargée de faire respecter pourrait s'avérer peu utile du fait que la DNSV a manifesté sa volonté de mettre certaines normes à jour. Enfin, l'indicateur « Quantité de poisson frais autorisée à la consommation par semaine par le dispositif de contrôle de la qualité sanitaire de la DNSV » semble peu pertinent si l'effectivité et la qualité du contrôle ne sont pas pris en compte.

Le renforcement d'OPP s'effectue principalement à travers la CS signée avec l'ONG G-Force. Cette dernière fournit un accompagnement rapproché des faitières et unions régionales, focalisé sur un renforcement des capacités des OPP dans la fourniture de services à leurs membres dans le cadre du développement économique de leurs activités, conformément aux dispositions de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). A ce stade du projet, G-Force a effectué l'inventaire de 555 OPP dans la zone du PAFHa. 68 de ces OPP ont été diagnostiquées (48 dans la région de Ségou et 20 dans la région de Mopti) pour un objectif d'accompagnement de 70 OPP selon G-Force). Il est prévu de démarrer des formations de leader dans le courant du mois de Mars 2019 avec les représentants de ces OPP qui représentent environ 2000 pêcheurs.

On note un début de formalisation et structuration des OPP partenaires. Toutefois, la CS de G-Force n'en étant qu'à ses débuts, comme l'indique le rapport de diagnostic des OPP, les liens entre OPP de base et OPP régionales sont encore lâches et les OPP rencontrées n'ont pu présenter qu'une idée très générale des services qu'elles pourraient éventuellement offrir à leurs membres et de la manière dont ceux-ci pourraient être gérés durablement.

Il est prévu d'élaborer avec les OPP des plans stratégiques de développement, éventuellement associés à des projets, des business plans et/ou des plans de formation. Un certain nombre de formations et de sessions de sensibilisation à la gestion et au leadership sont également prévues tant au niveau des OPP de base que de leurs faitières. Concernant les faitières, G-Force travaille notamment avec les démembrements régionaux de la CONASCOA et du

Collectif National des Organisations Professionnelles de la Pêche au Mali (CNOPPM), une institution regroupant diverses structures de niveau national représentant les pêcheurs.

Il est important de noter du point de vue de l'efficacité que G-Force considère aujourd'hui que le niveau de structuration des OP implique un travail supérieur à celui initialement prévu. Ceci devrait limiter les résultats qu'il est possible d'atteindre. Il serait important d'analyser les implications de ce constat et prioriser les actions à mettre en œuvre avec les OP afin de s'assurer d'obtenir des résultats consolidés en fin de projet bien que possiblement de moins grande ampleur qu'initialement prévue.

Au-delà de l'action de G-Force, le PAFHa est sur le point de signer une CS avec la CONASCOPA, la dotant de moyens de fonctionnement et la renforçant en tant qu'acteur dans la fourniture d'alevins à ses membres pisciculteurs. Bien que la mission n'ait pu rencontrer la CONASCOPA qu'au niveau régional, son impression, qui rejoint celle d'autres acteurs du secteur, est que la CONASCOPA se développe plus comme une agence de services aux pisciculteurs qu'une véritable OP faitière. Comme indiqué par G-Force dans le diagnostic des OPP, elle n'a que peu de liens institutionnels avec des OP de base. Bien que la CS signée avec la CONASCOPA propose de renforcer le lien entre la CONASCOPA et ses membres à travers le développement de services (liés à l'approvisionnement en alevins et en aliment notamment), la MTR considère que pour renforcer de manière durable de véritables OPP structurées au niveau local, régional et national, un travail plus proche des OPP de base doit venir compléter celui réalisé avec la CONASCOPA et ses démembrements régionaux. Sinon, le risque que la CONASCOPA se limite à un rôle d'agence de service plutôt qu'une instance représentative des pisciculteurs et de leurs intérêts, perdurera.

Bien qu'il soit clair que ces organisations peuvent jouer un rôle déterminant dans la structuration de la filière, l'objectif de mettre en place une interprofession n'est pas réaliste durant les 4 ans de mise en œuvre du PAFHa.

Photo 11 : CFPA de Molodo



Le renforcement du CFPA de Molodo s'effectue à travers la CS signée avec le CFPA. L'appui au CRRA est une composante de la CS signée avec l'IER. Il s'agit toutefois dans les 2 cas de renforcer ces institutions techniquement, logistiquement et pédagogiquement en tant que structures de référence et de formation des agents techniques et des professionnels de la filière aquacole, ainsi que de renforcer leurs capacités en validation de référentiels technico-économiques et en démonstration de nouvelles techniques et technologies aquacoles. Pour

ce faire, les capacités techniques et logistiques des 2 centres en production d'intrants piscicoles (alevins et aliments) sont renforcées.

Photo 12 : Etang à réhabiliter au niveau du CFPA de Molodo



Le projet est en train de réhabiliter l'écloserie et les étangs du CFPA de Molodo et prévoit de faire de même pour le CRRA de l'IER à Mopti. Les centres recevront également des équipements de production d'aliments poissons et des moyens de fonctionnement. La multiplication d'alevins de souches performantes de tilapia souche Bénin débute au CFPA de Molodo; et il est également prévu des multiplications (tilapia et clarias) au niveau du CRRA de Mopti.

Photo 13 : Ecloserie de Molodo



Il est également prévu de développer des formules alimentaires au niveau du CFPA de Molodo comme au niveau du CRRA de Mopti. Dans le cadre de cette action, 2 provendiers locaux sont appuyés par le PAFHa depuis 1 an ; pour l'instant, ils ont réussi à produire des granulés semi-flottants (27 à 30% de PB) à 350 FCFA/kg (à comparer aux 1000 à 1250 FCFA/kg des granulés flottants importés).

Néanmoins, à ce stade, la relance de l'observatoire des pêches n'en est qu'à ses débuts (la signature de la CS est récente). Par ailleurs, la teneur du programme de recherche que l'IER développe avec le PAFHa en rapport avec l'élevage de Tilapias en cages flottantes est peu maîtrisée au niveau de l'IER. Il est entendu que les principaux paramètres à tester seront les

souches d'alevins de tilapias, les types d'aliments et les situations hydrologiques ; mais le personnel rencontré à Mopti n'a pas pu expliquer ce qui était prévu en tant que protocole d'expérimentation. De plus, le manque de disponibilité d'alevins mono-sexes notamment mâles de poids moyen initial de 15 g fait que aucune investigation n'a encore véritablement démarré.

Enfin, en termes de renforcement des capacités pédagogiques, le CFPA de Molodo et les 2 DRP disposent de plusieurs centaines de fascicules didactiques illustrés produits ou reproduits par le PAFHa comme supports didactiques mais un travail de synthèse permettant de structurer ces supports sous la forme de référentiels pédagogiques et de programme de formation n'a pas été réalisé. Ils n'ont pas non plus à proprement parlé été mis en relation avec des outils ou approche de formation. Un atelier de réflexion sur l'amélioration des curricula est prévu mais un travail significatif demeure pour formaliser l'offre pédagogique du CFPA de Molodo.

Enfin, l'implication des collectivités locales, notamment les mairies et les Conseils Régionaux dans diverses actions, notamment la construction d'infrastructure (aménagement de marchés, débarcadère) favorise la création d'espace de concertation entre acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture et renforce les capacités de ces acteurs à aborder des problématiques touchant à la production halieutique.

En conclusion, concernant la composante 3, il est clair que de nombreux acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture (services techniques gouvernementaux, collectivités locales et organisations professionnelles) sont impliqués dans le programme et que celui-ci contribue au renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles. Toutefois, ce renforcement constitue un processus en cours et doit encore être significativement renforcé pour pouvoir avoir un impact durable.

3.1.4 Impact prévisionnel

B : Satisfaisant

Evaluation globale de l'impact :

A mi-chemin de la période de mise en œuvre du PAFHa, particulièrement du fait du retard pris durant la première année, il est évidemment trop tôt pour mesurer les impacts. Toutefois, bien que certains des impacts attendus ne seront probablement pas atteints au cours de cette phase et qu'il sera nécessaire de mesurer l'étendue à termes de certains effets, un certain nombre d'éléments, mentionnés ci-dessous, permettent de prévoir que l'impact du PAFHa sera significatif pour un bon nombre d'acteurs.

3.1.4.1 Amélioration de la qualité du poisson frais et transformé

Les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture devraient bénéficier d'une amélioration de la qualité hygiénique des poissons frais et transformés. On note déjà que la qualité des poissons préparés selon les recommandations du PAFHa (eviscération...) et fumés avec les fours chorkor est très largement supérieure à celle des poissons issus des fours actuels. L'impact de cette amélioration de la qualité devra toutefois être analysé plus en profondeur. De fait, la transformation du poisson ne semble pas lui conférer de plus-value en soit. Le bénéfice principal est l'allongement de la durée de conservation du poisson. Le gain est très significatif puisqu'on parle de multiplier la durée de conservation de quelques semaines (1 à 3) à plus de 6 mois. Les pertes de poissons devraient donc être réduites considérablement.

Photo 14 : Fumage sur four chorkor : permutation des claies lors d'une session de formation



On peut toutefois se demander quels acteurs de la filière seront les principaux bénéficiaires de ces réductions de pertes car bien qu'une durée de conservation améliorée puisse profiter aux mareyeuses en leur donnant un plus gros pouvoir de négociation au moment de la vente de leur produit, en pratique les mareyeuses conservent rarement leur produit plusieurs semaines. Il se peut donc que les principaux bénéficiaires d'une augmentation de la durée de conservation du poisson se situent plus en aval de la filière.

La production de glace, l'aménagement des marchés aux poissons ou encore le travail sur les contenants permettant de transporter le poisson dans de bonnes conditions (bacs isothermes, petites cages flottantes ou casiers...) devraient évidemment avoir des effets positifs sur la qualité des poissons mais ces actions sont encore trop peu avancées pour que l'on puisse formuler une idée précise de leur impact au-delà de la théorie. L'impact principal attendu est un plus gros pourcentage de capture commercialisé en frais sous glace, par l'amélioration et la multiplication des chaînes de froid continues de la pirogue à l'étal. Il conviendra néanmoins d'analyser si une amélioration de la qualité de la commercialisation en frais se traduit plus par une augmentation des prix ou une augmentation des volumes de ventes en frais (et en général).

On peut bien évidemment imaginer un impact sur la santé à travers l'augmentation de la qualité de l'alimentation mais ce type d'impact ne pourra très certainement être caractérisé que bien après la clôture de cette phase du projet s'il doit être effectif.

3.1.4.2 Gestion durable des prélèvements de poissons

Le travail sur les mises en défens devrait aboutir à une augmentation des captures de poissons, du moins pour les communautés de pêcheurs gestionnaires de la zone de pêche concernée. Il serait également intéressant de suivre s'il est constaté une augmentation de la taille (et donc de la valeur marchande) des poissons capturés. Les bénéficiaires notent également une réduction des conflits internes, notamment due au travail de formalisation des règles de pêche avec les autorités coutumières et l'administration. Enfin, mais ce serait à vérifier, certains mentionnent une répartition plus égalitaire du produit de la pêche à travers les communautés bénéficiaires, du fait de l'organisation sociale qui prévaut au moment de la pêche du territoire mis en défens. A ce niveau, il serait aussi intéressant de comprendre

l'impact social des caisses villageoises établies en lien avec les pêches communautaires liées elle-même aux mises en défens.

Les activités piscicoles sont mises en œuvre notamment pour augmenter les volumes de poissons disponibles et ainsi limiter la pression sur les pêcheries. Toutefois, la MTR pense qu'il est peu probable que cet impact soit ressenti durant cette phase du PAFHa. Au mieux, le PAFHa débouchera d'ici la fin de sa phase actuelle sur une série de référentiels technico économiques mais n'aura pas le temps de passer à l'échelle en les diffusant largement au sein des régions de Ségou et Mopti. Même pour mettre au point ces référentiels, le temps presse car, si le PAFHa devait effectivement s'arrêter début 2021, il ne resterait qu'une campagne de production pleine (2019-2020) pour le faire. La plupart des référentiels proposés demanderaient alors probablement à être consolidés.

Quoiqu'il en soit, durant cette phase du PAFHa, l'impact de la sous composante pêche sera plus important que celui de la composante piscicole en termes de volume de poissons capturés, d'augmentation de la production et de rendements. C'est d'ailleurs ainsi que le projet prévoyait l'impact dès sa formulation compte tenu de l'écart important entre volume de capture (autour de 100 000 tonnes annuelles) et production aquacole (autour de 5°000 tonnes annuelles) au Mali.

3.1.4.3 Structuration de la filière

Le travail de structuration de la filière et de renforcement de ses acteurs ne peut se concevoir qu'à long terme. Il ne saurait être abouti en fin de PAFHa. Toutefois, un certain nombre d'avancées peuvent être attendues d'ici la fin du PAFHa.

Le travail de renforcement des organisations de pêcheurs et de pisciculteurs débouchera sur une plus grande officialisation de ces organisations ce qui devrait faciliter leurs capacités à interagir avec des institutions officielles, notamment de manière à capter des projets, recevoir des appuis ou accéder à des organismes de crédit.

Toutefois, un travail conséquent demeurera en termes de renforcement des capacités des OP à offrir des services à leurs membres. Par ailleurs, l'articulation entre les différents niveaux OPP (local, régional, national) reste très faible et nécessitera d'être consolidée au-delà du terme du projet. La mise en œuvre d'une interprofession nécessiterait au moins une phase supplémentaire d'appui (et probablement deux).

Au-delà des OPP, peu d'institutions et d'opérateur sont vraiment actifs en matière de pêche et pisciculture. Ainsi, les différents partenariats que le PAFHa et Enabel, en tant que leader du secteur au Mali, ont pu nouer à travers les activités du projet, et notamment les Conventions de Subside, devraient avoir un impact significatif à long terme en termes de création de capacités piscicoles et halieutiques à travers le secteur.

3.1.4.4 Impact plus large sur la sécurité alimentaire et la pauvreté

Compte tenu du fait qu'il sera à priori difficile de consolider un certain nombre d'activités d'ici le terme du projet en janvier 2021 (passage à l'échelle des référentiels technico économiques piscicoles, structuration de la filière et renforcement de ces acteurs...), un certain nombre d'indicateurs du projet, notamment les indicateurs d'impact rattachés au PRORESA, tels que le « Pourcentage de la population totale en situation d'insécurité alimentaire », la « Proportion de la population vivant en-dessous de 1,25 USD/jour dans les zones ciblées » ou l'augmentation du chiffre d'affaire et des bénéficiaires des opérateurs de la filière devront être mesurés bien au-delà de la phase actuelle du projet car il est peu probable qu'ils auront évolué significativement d'ici à janvier 2021. Sur le long terme, si les objectifs

du projet sont atteints, la logique du projet semble toutefois solide, et l'on peut considérer que le PAFHa contribuera significativement à les atteindre.

Par ailleurs, il sera nécessaire de mesurer la répartition des bénéfices du projet parmi les différents acteurs de la filière pour bien appréhender son impact exact sur les bénéficiaires attendus, notamment les populations les plus vulnérables, que ce soit en termes de revenus créés ou d'accès à une alimentation saine et équilibrée.

3.1.5 Durabilité

Evaluation globale de la durabilité :

C : Peu satisfaisant

Le contexte d'insécurité et d'instabilité qui pèse actuellement sur le Mali n'est naturellement pas de nature à favoriser la durabilité des actions mises en place. Toutefois, le PAFHa n'a que peu de prise sur cette situation et ne peut que s'en remettre à l'espoir d'une stabilisation progressive du pays.

Indépendamment de cette situation, un jugement peut être émis sur la durabilité des activités mises en place par le projet. Il est néanmoins important de comprendre qu'au-delà du travail de structuration de la filière qui est transversale, le degré de durabilité est spécifique aux différentes activités mise en œuvre. Elle est également assez variable suivant ces activités.

Par ailleurs, comme pour l'impact, il est difficile de fournir autre chose qu'une estimation globale de la durabilité et de certaines tendances à ce stade de mise en œuvre de l'action.

3.1.5.1 Des services techniques à fort potentiel mais avec peu de moyens

La collaboration étroite du PAFHa avec les services techniques (DNP, DRP, DNSV, DRGR...) est positive. Cet ancrage institutionnel fort permet à travers une approche faire faire de développer les capacités de ses services à appuyer le développement du secteur. L'implication des services techniques est un facteur de durabilité en ce sens qu'il s'agit d'un acteur dont la présence à long terme est garantie ; par ailleurs ils ont su démontrer une capacité certaine à conseiller et orienter les pêcheurs et pisciculteurs dans leur choix. Enfin, leur rôle en termes de gestion des conflits et garants de la bonne mise en œuvre de certaines règles communes de pêche ainsi que dans le contrôle de la qualité des produits mis sur le marché est reconnu. On peut donc considérer que le choix du PAFHa d'impliquer fortement les services techniques de l'Etat dans son action, associé à de nombreux échanges et une démarche très participative avec l'ensemble des acteurs institutionnels, est un facteur de durabilité.

Toutefois, ce genre d'approche est susceptible de pâtir de l'impécuniosité de nombreux services publics africains et notamment maliens. De fait, avec la mise en œuvre actuelle de conventions de subsides et l'appui du PAFHa, les différents services partenaires ont les moyens d'être présents sur le terrain et de remplir leur rôle, notamment la DNP et ses démembrements régionaux à Ségou et Mopti. Toutefois, une fois le PAFHa clôturé, la durabilité de leurs actions dépendra de la volonté politique des autorités maliennes et de leurs capacités à doter l'administration du secteur de la pêche et de l'aquaculture des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Le contexte actuel et la priorisation d'une politique sécuritaire par l'autorité malienne incite à la prudence de ce point de vue.

L'incertitude quant à la capacité des pouvoirs publics à être sur le terrain et pleinement remplir leur rôle après le projet devrait pousser à une réflexion quant à la stratégie de sortie du PAFHa. Actuellement, cette dernière repose très largement sur les services publics (DRP, DNP, DNSV...) mais il pourrait être pertinent de développer plus fortement d'autres ancrages institutionnels au sein de la profession (OPP), notamment en développant une offre de

services plus conséquente des OPP vers leurs membres. Le PAFHa cherche à le faire à travers les CS signées avec la CONASCOPA et G-Force mais les budgets alloués à ces 2 CS restent modestes au regard de l'ampleur du défi auquel elles font face.

Le PAFHa a fait le choix de s'appuyer fortement sur l'IER pour ce qui concerne les activités de recherche et développement prévues dans le cadre du projet. Ce choix traduit la volonté de renforcer cette structure dans l'exercice de sa fonction d'acteur de référence pour la recherche dans les secteurs de la pêche et de la pisciculture au Mali. Cela s'inscrit pleinement dans une volonté de durabilité de l'action car le renforcement de l'IER doit permettre une continuité des approches développées par le PAFHa après la fin du projet. Le renforcement durable de l'IER ne semble toutefois pas acquis.

Concernant la DNSV, nous avons déjà mentionné son manque de moyens pour être présente sur le terrain ou pour analyser des prélèvements de poissons. La durabilité de son action de contrôle sanitaire, même si cette action devait se concrétiser durant la période de mise en œuvre du projet, est donc très incertaine. Ce travail demande à être consolidé par des engagements maliens à doter la DNSV de moyens de fonctionnement adéquat ou, selon la MTR, abandonné.

De ce point de vue, il serait intéressant, à beaucoup plus long terme et bien au-delà du PAFHa, d'analyser la durabilité des actions appuyées par le PAFHa et de celles appuyées par le projet Jégé Ni Jaba qui lui a fait le choix de ne pas impliquer la puissance publique et de miser exclusivement sur le secteur privé. Les 2 actions sont complémentaires mais tirer des leçons quant aux avantages et désavantages de chacune des approches serait certainement instructif.

Plus spécifiquement concernant le contrôle de la qualité du poisson, tâche effectivement régaliennne, on peut s'étonner -mais cela relève plus de l'organisation interne des services maliens que du PAFHa lui-même- que le contrôle de qualité du poisson frais en vue d'une autorisation à la consommation relève de la DNSV alors que celui du poisson transformé relève de la DNP/DRP par le dispositif de contrôle du conditionnement de la DNP/DRP. Concentrer le rôle de contrôle sur une seule institution aurait certainement permis de faire des économies d'échelle et favoriser la durabilité de ces contrôles. En l'état actuel, au vu des limitations des services étatiques en termes de ressources humaines et logistiques, les dispositifs de contrôle paraissent voués à peu d'efficacité et une faible durabilité.

3.1.5.2 Manque de priorisation de la gestion et de la maintenance d'infrastructures et d'équipements

L'attention du projet semble actuellement -probablement à juste titre compte tenu du retard pris la première année- focalisée sur la mise en œuvre d'actions concrètes (réhabilitation du CFPA et du CRRA, débarcadère de l'ODPA DIN, mise en œuvre de pisciculture par différents candidats pisciculteurs, formation à la transformation et au conditionnement de poissons...). L'avis de la MTR est toutefois que, malgré les complémentarités entre le PAFHa et le PAICT qui a pu préparer les collectivités territoriales à la gestion d'infrastructures et d'équipements, trop peu d'attention est apportée à la gestion et à la maintenance des infrastructures et équipements diffusés.

Le modèle économique qui permettra d'assurer un fonctionnement durable de l'écloserie du CFPA de Molodo par exemple n'est pas explicite bien que les installations soient déjà en place : fonctionnera-t-elle uniquement avec une dotation du gouvernement ? Quelle sera sa part d'autofinancement ? Une étude pour un diagnostic de l'installation et la conception d'un système d'approvisionnement par panneaux solaires a été lancée mais la faisabilité de ce type

d'installation est incertaine et il n'est pas évident que les problèmes d'électrification à Molodo aient trouvé une solution.

Des questions similaires -bien que les perspectives d'autofinancement soient ici moindres- existent concernant le fonctionnement de l'observatoire des pêches.

Comment les unités de production de glace seront-elles gérées ? Il est acquis qu'elles seront fournies aux Mairies de Ségou et Mopti et que leur gestion sera déléguée à un opérateur privé. Il reste toutefois à s'accorder sur les modalités de gestion des unités, ce que le projet prévoit de faire sur base de la méthodologie du PAICT, en lien avec le Centre de Formation des Collectivités Territoriales (CFCT). La mission recommande de le faire avant la commande des unités -du moins de s'accorder sur un cahier des charges minimale- afin d'être dans de bonnes conditions pour négocier à la fois avec les mairies et avec les opérateurs privés potentiels. Tenir ce genre de discussion en amont de l'achat de l'équipement permet de se prémunir contre d'éventuelles divergences incompatibles. Comme les délais de livraison des unités sont de l'ordre de 6 mois, il est important de prioriser l'établissement de ces accords dans les mois qui viennent. Il est vrai qu'il faut connaître les caractéristiques précises d'un équipement et même peut-être l'avoir vu installé, avant de finaliser les détails d'un accord mais il est possible de s'accorder sur les principes essentiels de sa gestion bien avant cela.

La gestion de fours chorkor semble également être sujette à caution. Les avantages des fours en termes de qualité de fumage ne sont pas en question. Toutefois, ces fours représentent un investissement significatif pour les transformatrices de poissons. Le projet a prévu initialement une gestion commune d'une paire de fours par groupe de transformatrices. Ceci limiterait l'investissement notamment en claies de fumage. Toutefois, aucune règle de gestion communautaire des fours n'ont encore été discutées même s'il est prévu que Wetlands International le fasse au niveau de chaque village en s'adaptant à leurs différents contextes. Par ailleurs, il s'avère qu'il y a une réticence significative envers ce type de gestion du fait de la nécessité de s'absenter de nuit pour surveiller les fours compte tenu de la durée de fumage qui s'élève à 24h et du besoin de surveiller et permuter les claies toutes les 2 heures. De nombreuses femmes préféreraient fumer chez elles sur leur propre équipement¹⁸. Si cette option est choisie, le coût d'investissement, au moins dans les claies, deviendra un enjeu significatif en termes de diffusion et durabilité que le projet n'a pas encore bien pris en compte. Si bien on demande aux bénéficiaires de construire un jeu de 2 fours en banco¹⁹, aucune contribution financière n'est requise il est donc difficile d'évaluer l'ouverture envers ce type d'investissement.

Un enjeu supplémentaire par rapport au fumage des poissons est lié à la taille du poisson transformé. Lorsque les poissons sont de taille respectable (au-dessus de 200 grammes) la préparation des poissons (éviscération, enlèvement des branchies...) ne représente pas un travail trop important mais avec la diminution de la taille des poissons ce travail devient beaucoup trop lourd par rapport aux avantages ultérieurs qu'il est susceptible de procurer et les transformatrices préfèrent continuer à travailler selon leurs méthodes traditionnelles. Mieux comprendre ces processus pour adapter la proposition technique du projet en conséquence est un travail que le projet a prévu d'exécuter à travers Wetlands International) ; il inclut également une meilleure compréhension de comment les bénéfices se répartissent suivant les acteurs et donc de quels efforts financiers ces derniers seront prêts à faire pour diffuser les nouvelles propositions techniques. Il aurait toutefois été préférable que ce travail ait lieu plus en amont pour préciser la durabilité des actions proposées.

¹⁸ Plusieurs mareyeuses fument déjà à leur domicile, en famille, pour pouvoir se relayer.

¹⁹ Ce qui implique un investissement en main d'œuvre mais pas de dépenses à proprement dit.

Photo 15 : Fumage de petits poissons sur four traditionnel (à Ngoron, village ayant reçu des fours chorkor)



Malgré le fait que l'équipe assure avoir tenu plusieurs réunions sur ce sujet avec les mareyeuses et qu'un atelier de validation des études APS sur l'aménagement des marchés à poisson à Ségou ait été organisé en mai 2018, les mareyeuses rencontrées ne considèrent pas que la conception des nouveaux marchés à poissons des marchés de Ségou ait été arrêtée avec elles et n'ont pas été capables de décrire la nouvelle configuration de leurs sites de vente. La définition et les éventuelles adaptations nécessaires aux modes gestion des sites réhabilités n'a donc, à priori, pas impliqué l'ensemble des bénéficiaires. Ceci pose question quant à leur adéquation aux besoins des mareyeuses et quant à leur durabilité.

Enfin, la CS signée avec Wetlands International prévoit la mise en place de 2 plateformes d'apprentissage et d'innovation des produits halieutiques, une dans la région de Ségou, une dans la région de Mopti. Celle pour la région de Ségou se situe au sein du Centre Teriya Bugu. Ce centre constitue un bon ancrage du point de vue de la durabilité de la plateforme ; toutefois, aucune discussion quant aux modalités post projet de gestion de la plateforme ne semble avoir été lancée et l'étendue même des services que ce centre devrait fournir n'a pas non plus été clairement définie. Difficile dans ces conditions de déterminer des modalités de gestion durable du centre et de savoir s'ils pourront perdurer au-delà du PAFHa.

3.1.5.3 Une approche de structuration des OPP trop descendante

Le projet a fait le choix de travailler sur la structuration des OPP principalement à travers un appui à la CONASCOPA (à travers une CS) et des appuis de G-Force aux représentants régionaux de la CONASCOPA à Mopti et Ségou ainsi qu'aux représentants régionaux du Collectif National des OP de la Pêche au Mali. Il est vrai que l'action de G-Force s'étend à des OPP plus locales mais elle semble orientée vers leur formalisation et le renforcement des capacités de gestion des dirigeants de ces OPP. La MTR considère qu'un travail plus approfondi autour de la génération de services par les OPP pour leurs membres au niveau local est seul susceptible d'assurer la durabilité des OPP. Ce travail sur la génération de services doit se traduire par une plus forte articulation entre les niveaux locaux régionaux et nationaux des OPP au fur et à mesure qu'émergent des services pour lesquels des économies d'échelles sont possibles au niveau d'un groupe d'OPP. Cette articulation peut être appuyée à la fois de manière ascendante et descendante mais actuellement, du point de vue de la MTR,

un travail plus local manque pour assurer une approche équilibrée. Il est vrai qu'en théorie un travail mené depuis les faitières régionales et nationales pourrait déboucher sur des résultats mais les expériences passées ont généralement montré qu'une implication des bases est nécessaire et qu'une structuration des OP par le haut court le risque d'être instrumentalisée par des groupes de pouvoirs et d'être peu durable.

3.1.6 Thèmes transversaux

Cette partie couvre la troisième question d'évaluation spécifique des TdR. Cette question ne sera donc pas reprise dans la partie 3.2, dédiée aux questions spécifiques.

3.1.6.1 Prise en compte d'une approche genre

Les femmes sont traditionnellement présentes à des segments bien précis de la filière pêche et aquaculture, à savoir principalement au niveau de la collecte, transformation et commercialisation du poisson.

Ainsi, la composante 1 du PAFHa est principalement orientée vers l'appui à des groupes de femmes, mareyeuses et transformatrices de poisson. Le travail sur la conservation, transformation et commercialisation du poisson renforce la position des mareyeuses et des transformatrices au sein de la filière. Il faut toutefois noter que la position des mareyeuses au sein de la filière était loin d'être fragile avant le projet puisqu'elles possèdent souvent un certain capital qui leur a permis de développer des relations de dépendance avec des pêcheurs auxquels elles prêtent du matériel ou des fonds pour pêcher en retour d'une garantie d'approvisionnement en poisson.

Par ailleurs, on note que le PAFHa compte plusieurs animatrices de terrain, notamment au sein de l'équipe de Wetlands International et de celle de G-Force.

Par conséquent, la mission considère que l'intérêt des femmes a été pris en compte et que leur position comme acteur économique au sein de la filière ainsi que comme acteur du changement pour l'amélioration des conditions de vie des ménages a effectivement été renforcée.

On peut toutefois indiquer que la gestion des ressources halieutiques et la pisciculture sont des domaines où les femmes sont traditionnellement peu impliquées. Le projet ne contribue pas à changer cet état de fait mais on voit mal comment il pourrait le faire.

On peut toutefois regretter que moins de 20% de femmes intègrent les comités de gestion au niveau de la pisciculture communautaire. Il s'agit probablement là d'un domaine où le projet pourrait faire plus d'efforts pour renforcer la position des femmes au sein des communautés rurales.

En conclusion, bien que les femmes bénéficient du PAFHa, on ne peut pas considérer qu'il ait développé une approche genre explicite ou effectuer du « gender mainstreaming ». Ceci est vrai de pour les activités en générale comme plus spécifiquement au niveau des actions de recherche développement ou des différentes Conventions de Subside.

Notons enfin, au-delà d'une approche genre, que la pêche est une source d'emploi pour les jeunes.

3.1.6.2 Environnement et Changement Climatique

La contribution du projet à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique est positive.

Le projet vise la promotion de pratiques de pêche durables respectant la biodiversité et les habitats naturels. Son travail sur l'organisation de la gestion des ressources halieutiques (conseil de pêches, formalisation des mises en défens...) aura un effet positif sur la gestion de la ressource.

Pour ce qui concerne le suivi de la dynamique de la pêche dans le DIN, l'essence même de cette activité est de développer les connaissances pour alimenter des politiques faisant la promotion de pratiques plus respectueuses de l'environnement, préservant la biodiversité et permettant le renouvellement des stocks de poisson. Les aspects environnementaux seront donc au cœur de cette démarche.

Du point de vue de l'atténuation du changement climatique, on peut noter que l'usage de fours chorkor entraîne une diminution significative de l'usage de bois de feu, et contribue donc à la préservation des ressources forestières.

L'un des rares points négatifs sur le plan environnemental concerne le fait qu'un travail plus marqué sur la mise en défens de zones de frayères aurait renforcé la contribution du projet à la préservation de l'environnement, notamment à travers la favorisation de la diversité ichtyologique.

Toutefois, le bilan du PAFHa en termes de préservation de l'environnement reste très positif.

3.1.6.3 Bonne Gouvernance

En termes d'appui à la bonne gouvernance, la MTR note que le travail du PAFHa avec les conseils de pêche en rapport avec les mises en défens et l'empoisonnement de mares communautaires, contribue au renforcement d'espace de concertation et de planification participatif ce qui constitue une contribution positive à la bonne gouvernance.

De même, le travail de renforcement des OPP conduit par G-Force contribue également à la concertation et la prise de décision participative. Plus généralement la structuration des OPP au niveau local, régional et national contribue à la bonne gouvernance, surtout si elle est opérée de manière ascendante et l'articulation entre les différents niveaux d'organisation de producteurs garantit un contrôle des bases sur leurs représentants régionaux et nationaux (ce qui malheureusement ne semble pas garanti par le montage actuel).

Au-delà des OPP, l'organisation de la filière dans le sens d'une interprofession, avec des instances représentatives de chaque groupe d'acteurs qui dialoguent entre elles, si elle se concrétise, sera un facteur positif pour la bonne gouvernance.

Comme la MTR ne note pas de contribution significative du PAFHa envers une mauvaise gouvernance, le bilan du projet en termes de promotion de la bonne gouvernance est positif.

3.2 Questions d'évaluation

3.2.1 Des synergies et complémentarités sont-elles créées avec d'autres acteurs du domaine et avec d'autres secteurs du développement ?

3.2.1.1 Synergies entre acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Enabel est une référence au Mali dans le domaine de l'aquaculture et de la pêche. Toutefois, un certain nombre d'autres acteurs travaillent également dans le secteur, notamment la coopération hollandaise avec son projet Jégé Ni Jaba, l'Agence des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et la Coopération Allemande - Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) avec son projet PASSIP. Le PAFHa se tient au courant des activités développées par ces autres acteurs dans le domaine de la pêche et de

l'aquaculture mais le seul projet avec lequel il existe un dialogue régulier est le projet Jégé Ni Jaba.

L'opinion de la MTR est que les interventions dans les domaines halieutiques au Mali sont, malgré le dialogue entre les différents bailleurs de fond et intervenants, réalisées de manière relativement isolées, sans réelle connexion entre elles. Le fait que ces interventions contribuent à la mise en œuvre de la politique des pêches n'est pas suffisant ; de plus importantes complémentarités devraient être développées. Cela aurait notamment permis de mieux réfléchir à la pertinence de certaines autres expériences – le modèle d'écloserie de Jégé Ni Jaba ou son expérience de promotion de petites unités de fabrication de glace en milieu rural par exemple- dans le contexte des régions de Ségou et Mopti. La MTR entend bien que ces expériences ont été prises en compte par l'équipe projet mais une réflexion plus institutionnalisée au niveau de la DNP aurait probablement été plus profitable.

De ce point de vue, il est notable que la DNP n'organise pas de réunion de concertation des acteurs du secteur. L'ODPADIN l'a fait à Mopti mais cela s'est révélé plus une initiative isolée. Cela est regrettable car c'est finalement son rôle que de coordonner et orienter l'action des différents acteurs actifs dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Un plus grand volontarisme de sa part de ce point de vue serait souhaitable, d'autant plus que le point focal du PAFHa à la DNP est également point focal de Jégé Ni Jaba et du PASSIP ce qui devrait faciliter le partage d'informations.

Enfin, notons que le système de suivi évaluation du PAFHa est cohérent avec le dispositif national mais qu'il est mis en œuvre sans grande interaction avec ce dernier.

3.2.1.2 Synergies entre acteurs au sein du PAFHa

Au sein même du projet, les ONG et autres partenaires de mise en œuvre échangent entre eux au niveau des régions. On note que les ONG partagent parfois des bureaux, se coordonnent pour s'assurer que leurs agendas ne rentrent pas en conflit au niveau d'un même site d'intervention, participent à des rencontres trimestrielles au niveau des régions incluant le gouvernorat, la DRP, le PAFHa, l'IER, le CFPA ou le CRRA.

Les synergies et complémentarités demeurent toutefois limitées à celles intrinsèques au PAFHa tel qu'il est planifié. Par ailleurs, le fait que chaque ONG partenaire de mise en œuvre travaille selon une répartition thématique des activités ne favorise pas une réflexion globale plus à même de faire ressortir les complémentarités. On note d'ailleurs que la plupart des bénéficiaires ne sont pas au courant de l'ensemble des activités du projet ; ils interagissent avec un opérateur autour d'une activité précise mais n'ont pas une vision globale du PAFHa.

3.2.1.3 Synergies entre actions d'Enabel

Des collectivités territoriales, dont les Mairies de Ségou et Mopti, ont été appuyées par le Projet d'Appui aux Investissements des Collectivités territoriales (PAICT), financé par Enabel, afin de renforcer leurs capacités d'investissement, de maîtrise d'ouvrage et de gestion durable des infrastructures socio-économiques locales. Le PAICT a notamment développé un lot d'outils méthodologiques pour permettre aux collectivités territoriales d'accompagner la gestion durable des infrastructures socio-économiques locales. Les agents et élus des mairies de Ségou et Mopti ont été formés à ces outils.

Au moment de confier la gestion des unités de glace aux mairies de Ségou et Mopti, le PAFHa a donc pu bénéficier de ce renforcement de capacités relatifs aux processus de délégation de gestion d'infrastructures marchandes et confier en leurs capacités à suivre et garantir une bonne gestion de leur unité de production.

De plus, au moment de s'accorder sur les modalités de gestion des unités, le projet prévoit de se baser sur la méthodologie du PAICT, en lien avec le Centre de Formation des Collectivités Territoriales (CFCT).

Il existe donc un fort niveau de synergies entre le PAFHa et le PAICT.

3.2.2 Les ressources déployées et les dispositifs organisationnels, contractuels et d'ancrage du PAFHa permettent-ils une mise en œuvre efficace et la réalisation des ambitions de l'intervention en termes d'infrastructures, d'opération post-capture et de renforcement des OP ?

Cette question se recoupe partiellement avec la partie consacrée à l'efficacité du PAFHa où l'on a pu voir que son montage institutionnel impliquant une série de partenaires locaux travaillant à travers des CS et accompagnés par l'équipe du PAFHa permet au projet d'être présent sur le terrain à un coût acceptable malgré le contexte d'insécurité dans lequel il évolue, particulièrement à Mopti.

Il faut de ce point de vue saluer la capacité d'adaptation du projet à un contexte compliqué et changeant. Il a su notamment appliquer différentes stratégies pour limiter les risques associés à ces séjours sur le terrain. C'est ainsi que les partenaires opérateurs des actions ont tendance à organiser les réunions les jours de marchés afin que les déplacements des bénéficiaires vers les lieux de rencontre avec le projet ne soient pas considérés comme suspect dans les zones investies par des djihadistes.

On peut toutefois noter que c'est en partie le temps qu'il a fallu pour élaborer et signer les Conventions de subsides (CS) qui a causé les retards au démarrage du projet.

Par ailleurs, malgré le montage institutionnel et la réelle présence sur le terrain, le contexte d'insécurité complique les échanges avec les bénéficiaires et notamment le degré de participation de ces derniers dans le pilotage du projet. Les manques dans la connaissance du contexte signalés dans la partie 3.1.1.5 sont en partie dus aux difficultés à demeurer sur le terrain pendant des périodes prolongées et donc à engager des relations plus soutenues avec les bénéficiaires.

En dehors des considérations liées à l'efficacité et l'efficacités du travail du projet dans un contexte d'insécurité, on peut noter que la création de l'ODPADIN bien qu'elle facilite la gestion des infrastructures liées à la pêche dans le port de Mopti empiète sur les attributions de la DRP de Mopti en termes d'attribution et de suivi des activités du secteur. Ceci est de nature à créer une certaine confusion et compétition institutionnelle qu'il faudra gérer en clarifiant le rôle de chacun au sein des acteurs de la filière.

4 Conclusions

Le PAFHa est un programme pertinent et efficient qui appuie une filière stratégique de par son importance économique et sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Toutefois, le programme est trop ambitieux. Bien que certains résultats soient en cours d'atteinte, son efficacité pâtit de son surdimensionnement et de retards pris durant la première année de mise en œuvre. Sa durabilité est encore incertaine.

L'évaluation globale des principaux critères d'évaluation est présentée dans le tableau ci-dessous. Une évaluation plus détaillée incluant les différents sous-critères ainsi que les questions évaluatives est présentée dans une matrice d'appréciation des critères, sous-critères et questions évaluatives présentée en annexe 6.

Tableau 1 : Evaluation globale des critères CAD pour le PAFHa

Pertinence :	A : Très satisfaisant
Efficienc e :	B : Satisfaisant
Efficacité :	B : Satisfaisant
Impact :	B : Satisfaisant
Durabilité :	C : Peu satisfaisant

Le PAFHa est un projet tout à fait pertinent, aligné sur les stratégies maliennes, belges et européennes et qui appuie un secteur stratégique de l'économie en termes de génération de VA, d'emploi et de sécurité alimentaire.

Le choix des domaines d'appui à la filière avec des activités centrées sur l'amélioration de la conservation, la transformation et la commercialisation du poisson ainsi que la gestion des ressources halieutiques et le développement de la pisciculture est pertinent. Une meilleure connaissance du contexte aurait néanmoins sûrement permis de mieux identifier certaines activités.

Malgré la pertinence de ces composantes et de ces activités, le projet initialement pensé sur la base de ressources financières beaucoup plus importantes n'a pas été suffisamment recalibré et s'est engagé dans de multiples activités sur une période trop courte pour qu'il puisse toutes les mener à bout en obtenant des résultats consolidés. Aujourd'hui, il existe un risque pour le PAFHa de tomber dans « le piège du cadre logique » et de vouloir tout faire alors que quasiment toutes les parties prenantes s'accordent pour dire qu'il est trop ambitieux.

L'efficacité du projet est satisfaisante. Des partenariats avec des institutions bien implantées au niveau local avec une bonne connaissance de la zone d'intervention assurent une bonne présence sur le terrain malgré le contexte d'insécurité. De plus, ces partenariats permettent de travailler à un coût raisonnable malgré un temps considérable consacré à la gestion et au suivi du fait de la multiplication de partenaires. Les efforts de suivi évaluation sont à souligner et devraient permettre un bon pilotage du projet malgré certains indicateurs peu adaptés.

Malgré l'efficacité satisfaisante, les synergies à la fois internes au projet et externes -avec les actions menées par d'autres PTF- pourraient cependant être consolidées.

L'efficacité du projet est encore limitée notamment dû à des retards durant la première année. Malgré une progression beaucoup plus satisfaisante à partir de la 2^{ème} année, ces retards devraient être difficiles à rattraper et un redimensionnement des objectifs et activités du projet est souhaitable afin de consolider un certain nombre de résultats en cours d'acquisition plutôt que de tenter de tout faire sans garantie de durabilité. L'efficacité encore limitée du projet rend difficile une estimation claire de son impact.

Concernant le premier résultat du PAFHa, on note que l'amélioration de la conservation et de l'hygiène du poisson à travers des pratiques proposées par le projet est effective. Toutefois, l'ampleur du phénomène reste à consolider.

De actions de gestion de ressources halieutiques contribuent à augmenter les captures pour les communautés bénéficiaires mais il est encore difficile de mesurer l'étendue de leurs effets au niveau des communautés directement bénéficiaires mais surtout de manière plus globale au niveau du DIN.

L'appui à la pisciculture ne devrait pas dépasser le stade de mise au point de référentiels techniques. Ces résultats ne pourront pas être diffusés à grande échelle avant la fin du projet. Par ailleurs, bien que le projet travaille aussi sur des systèmes plus extensifs, les systèmes piscicoles les plus intensifs nécessitent des investissements assez lourds et semblent peu en rapport avec une logique de sécurité alimentaire.

Le PAFHa contribue au renforcement des capacités techniques et institutionnelles de nombreux acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture, notamment les services techniques gouvernementaux, les collectivités locales et les organisations professionnelles. Toutefois, ce renforcement constitue un processus en cours et doit encore être significativement renforcé pour pouvoir avoir un impact durable.

Un certain nombre de facteurs rendent la durabilité des résultats encore incertaine. On pense notamment :

- au manque de moyens alloués aux services publics malgré leurs capacités techniques solides ;
- au manque de priorisation de la gestion et de la maintenance des infrastructures et équipements proposées ; et
- à l'approche trop descendante de la structuration des OPP.

La prise en compte des aspects transversaux liés au genre, à la préservation de l'environnement et à la bonne gouvernance est toutefois satisfaisante.

5 Recommandations

A mi-parcours du PAFHa, la MTR considère qu'il est nécessaire de prendre en compte une série de recommandations. Il s'agira notamment de prioriser un certain nombre de résultats atteignables d'ici la fin de la phase actuelle :

- La validation et diffusion du fumage avec des fours chorkor et de la technique de séchage préconisé par le projet ;
- l'amélioration des conditions de conservation, transport et commercialisation du poisson frais à travers l'augmentation de l'offre en glace, la validation de conteneurs adaptés au transport de poissons frais et le développement d'infrastructure et canaux de commercialisation améliorés ;
- la validation (ou du moins la définition avancée) de référentiels piscicoles extensifs (rizi-pisciculture, pisciculture communautaire...) ;
- la mise au point de formules alimentaires adaptées aux systèmes piscicoles développés ;
- l'émergence de réseaux de producteurs d'alevins locaux ;
- le renforcement des OPP (pêche et pisciculture) au niveau local et régional à travers notamment l'émergence d'une offre de services plus structurée et diversifiée ;
- le développement de règles de gestions des ressources halieutiques incluant des mises en défens de production et de protection et validées par les autorités administratives et traditionnelles ;
- la réactivation de l'observatoire des pêches (à une échelle plus modeste) ;
- le renforcement institutionnel de la DNP et des DRP de Mopti et Ségou, du CRRA de Mopti, du CFPA de Molodo, de l'IER et de la CONASCOPA.

5.1 Les recommandations qui touchent à la stratégie de sortie, à la finalisation de la phase actuelle du projet, et à la suite à donner à cette phase

- a. **L'équipe projet**, pour l'ensemble des activités, doit marquer un temps de réflexion pour évaluer conjointement avec l'ensemble des partenaires (Enabel, UE, DNP/DRP, IER, DNSV et partenaires de mise en œuvre) quels sont les résultats que l'on peut atteindre et consolider d'ici la fin de projet et quels sont ceux qui nécessiteront une stratégie de consolidation post projet. Ce travail doit déboucher sur une priorisation des activités, une stratégie de sortie plus explicite et un plan d'action pour les deux dernières années du projet. Les recommandations spécifiques concernant les actions à prioriser et celles à laisser de côté sont présentées dans la partie 5.2. Ne pas chercher à trop en faire constituera un grand pas vers la consolidation et la durabilité des résultats.
- b. La mission recommande à **l'Union Européenne** de permettre de prolonger le projet de 5 mois, jusqu'en juin 2021 afin de permettre au projet de prendre en compte en totalité la campagne 2020/21 et donc de bénéficier de 2 campagnes complètes et non une seule pour développer ses actions, notamment en termes de mise au point de référentiels piscicoles. Cette prolongation peut se faire sans budget additionnel compte tenu du taux actuel de décaissement (31% au moment de la MTR). Cette mesure est de nature à fortement favoriser la durabilité des résultats.
- c. La préparation par **l'équipe projet** du plan d'action pour les deux dernières années du PAFHa doit être associée à une réflexion sur la suite à donner au projet au niveau **d'Enabel, de l'Union Européenne et du Ministère de l'Elevage et de la Pêche**. De fait, l'existence d'un appui supplémentaire et sa nature exacte

- conditionnent les actions à entreprendre lors des 2 dernières années du projet afin de s'assurer que les efforts perdurent au-delà de la phase actuelle.
- d. Il est recommandé à **l'Union Européenne** de répondre favorablement à la sollicitation des autorités maliennes concernant leur volonté de cofinancer le projet et de leur demander d'assumer une partie des coûts de fonctionnement des acteurs publics (DNP, DRP, IER, CFPA Molodo) actuellement financés par les conventions de subsides.
 - e. La mission recommande à **l'Union Européenne** de songer à une phase supplémentaire du PAFHa pour consolider les résultats de gestion des ressources halieutiques, travailler la commercialisation plus en profondeur, valider des modèles piscicoles encore en phase d'élaboration et permettre un passage à l'échelle des modèles piscicoles validés. Une phase d'appui supplémentaire permettrait aussi d'assurer la durabilité des actions de renforcement institutionnel (Service étatique, OPP).
 - f. Ceci implique également de la part **d'Enabel, de l'Union Européenne et du Ministère de l'Élevage et de la Pêche**, de sonder dès maintenant les intentions de différents bailleurs pouvant être intéressés par un appui au secteur de la pêche et de l'aquaculture, notamment l'Agence Française de Développement (AFD), la GIZ, la FAO et la Coopération hollandaise.

5.2 Les recommandations concernant les actions actuellement développées

5.2.1 Recommandations générales

- a. Dans un souci de durabilité, **l'équipe projet** doit prioriser la définition des conditions de gestion des équipements. La MTR pense particulièrement à l'élaboration du cahier des charges pour la gestion des unités de glace, mais aussi aux fours chorkor ou aux points de vente de poisson dans les marchés. Concernant les écloséries, il est nécessaire de préparer des plans de gestion permettant de comprendre comment leur fonctionnement sera financé et comment leur maintenance sera assurée au-delà de la présence du projet.
- b. **L'IER et l'équipe projet** doivent renforcer leur coordination (dans le sens d'une vision partagée des objectifs du PAFHa), mieux préciser l'agenda pour la mise en œuvre du programme de recherche « Ressources Halieutiques » que l'IER développe en rapport avec le PAFHa et analyser plus précisément les prérequis (capacités, dotation budgétaire) pour obtenir des résultats durables en termes de renforcement institutionnel de cette organisation.
- c. En complément des activités de **L'IER** et du travail de réactivation de l'observatoire des pêches, **l'équipe projet** pourra coordonner la réalisation d'études actualisées des systèmes d'activités de la zone du projet à travers des stages étudiants - probablement des étudiants africains compte tenu du contexte d'insécurité- et la réalisation d'enquêtes de terrains par des promoteurs du projet et agents de la DNP. Ce travail permettra de mieux comprendre les logiques soutenant les choix des producteurs et de mieux adapter un travail futur à leurs besoins et capacités de production.

5.2.2 Recommandations relatives à la transformation, conservation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

- a. **Wetlands International**, avec l'appui de **l'équipe projet** doit mettre en œuvre rapidement dans le cadre de ces actions de suivi des acteurs sur le terrain, une analyse des circuits de commercialisation afin de mieux comprendre la formation des revenus

issus des produits de la pêche et de l'aquaculture et leur répartition le long de la chaîne de valeur afin de comprendre plus en détail qui bénéficie des innovations introduites par le projet (et donc qui est prêt à investir des ressources et des efforts dans leur diffusion) : Qui bénéficie de l'allongement de la durée de conservation des poissons fumés ? Les meilleures conditions d'hygiène lors de la vente de poisson frais se traduisent-elles par une augmentation du prix ? Quels intérêts à produire de gros poissons ? Quelle est la taille optimale du poisson ? A partir de quelle taille de poisson, les efforts d'éviscération sont-ils acceptables ?...

- b. **L'équipe projet** et **Wetlands International** doivent prioriser le travail sur le transport des poissons et l'identification de contenants facilitant leur conservation (bacs isothermes...) en complément de celui sur la production de glace.
- c. Il convient de développer -comme cela est apparemment prévu avec **Wetlands International**- en complément des actions d'appui à la transformation, des actions d'appui à la commercialisation des produits (marketing axé sur la qualité, radio, foires...). Ceci implique une réflexion par rapport aux stratégies de commercialisation mises en œuvre et notamment l'opportunité de s'organiser pour mutualiser une partie de la commercialisation au niveau de groupe de transformatrices et ou de mareyeuses.
- d. **Wetlands International** peut abandonner l'objectif de développement de plateformes d'apprentissage et d'innovation des produits halieutiques (au-delà de leur utilité transitoire comme espace de mise en œuvre des actions du PAFHa). Les fonctions d'apprentissage et d'innovation peuvent être assumées par le **CFPA et l'IER** ou intégrées aux activités et/ou services des OPP régionales (**Collectif de pêcheurs et CONASCOPA**).
- e. **L'équipe projet** devrait lancer le plus rapidement possible les études prévues sous l'activité A.1.3 concernant le suivi des marchés, l'observatoire des prix et des flux de produits ainsi que la rentabilité des systèmes de production et de commercialisation. Il est nécessaire d'obtenir ce type d'information le plus tôt possible afin d'orienter les activités du projet. Au moment de la MTR ces lignes budgétaires n'avaient pas encore été touchées.

5.2.3 Recommandations relatives au développement de la pisciculture

- a. La MTR recommande que **L'équipe projet** suspende le travail de développement de systèmes piscicoles semi-intensifs (à l'exception de celui compris dans la convention de subside de l'IER). Elle se concentrera sur la mise au point de systèmes extensifs permettant la création d'un réseau de pisciculteur au niveau de chaque région afin de pouvoir planifier, dans une phase ultérieure, la consolidation de services piscicoles, notamment d'approvisionnement en intrants (alevins et aliments) permettant d'envisager plus sereinement le développement de modèles semi-intensifs nécessitant des investissements plus importants.
- b. **G-Force et l'équipe projet** doivent appuyer plus fortement l'émergence de réseaux locaux d'acteurs piscicoles. Ces réseaux sont les plus à même de permettre l'émergence durable de services aux pisciculteurs : fournitures d'intrants (alevins, aliments) mais aussi espaces de partage d'expérience et de circulation de l'information.
- c. **L'équipe projet, la DNP et la CONASCOPA** doivent définir rapidement la forme que prendra l'appui à des écloséries artisanales ou semi modernes mentionné dans la CS de la CONASCOPA avec pour but d'appuyer l'installation ou le renforcement de producteurs d'alevins locaux. Ce travail doit ensuite être priorisé.
- d. **L'équipe projet** pourra également reporter le temps de travail prévu sur les systèmes piscicoles semi intensifs vers le travail de mise au point de formules

alimentaires abordables, adaptées aux systèmes piscicoles maintenus (rizi-pisciculture, étang communautaire...).

- e. Les appuis de **l'équipe projets** et **des DRP** doivent éviter tant que possible les empoisonnements gratuits. Dans un souci de durabilité, une participation légère des bénéficiaires est souhaitable même s'il s'agit de recherche-développement afin de garantir leur implication dans l'activité.

5.2.4 Recommandations relatives à l'appui à la gestion des ressources halieutiques

- a. **CARE** doit renforcer son travail de mise en défens de zones de frayère ainsi qu'un travail sur l'interdiction des pratiques de pêche « destructrice » telles que les barrages de crue (afin d'éviter la pêche de géniteurs).

5.2.5 Recommandations relatives à la structuration de la profession

- a. **G-Force** (en coordination avec la **CONASCOPA et le Collectif des pêcheurs**) doit recentrer le travail de renforcement des OP vers la production de services au niveau local (mutualisation de matériel, fournitures d'intrants...), l'autonomisation du fonctionnement interne et l'articulation des OP de base avec le niveau régional. Ce travail sera le garant de la pérennité des OP. Il implique que **l'Union Européenne, Enabel et le Ministère de l'Elevage et de la Pêche** s'accordent pour permettre de doter G-Force de moyens supplémentaires afin de renforcer son nombre d'animateurs de terrain. Ceci permettra également à G-Force de s'impliquer dans l'appui à l'émergence de réseaux locaux d'acteurs piscicoles (recommandation 5.2.3.b). La MTR considère que le budget nécessaire peut être obtenu à travers une réduction de l'ampleur du travail de développement de système piscicoles dont elle considère que certains doivent être abandonnés (cf recommandation 5.2.3.a). Le taux de décaissement de cette activité (A.2.2) n'était que de 22% au moment de la MTR ; son budget total est de 790 000 euros.
Le travail avec le collectif des pêcheurs doit être coordonné avec **CARE** en rapport avec la gestion commune des ressources halieutiques.
- b. **L'Union Européenne, Enabel et le Ministère de l'Elevage et de la Pêche** doivent admettre que l'objectif "interprofession" est irréaliste et permettre à l'équipe projet et à G-Force de le laisser tomber pour se focaliser sur le renforcement d'OP et la génération de services.
- c. **L'Union Européenne, Enabel et le Ministère de l'Elevage et de la Pêche** doivent suspendre l'appui à la DNSV faute d'engagements maliens à doter la DNSV de moyens de fonctionnement adéquat lui permettant d'être présent sur le terrain.

5.3 Les recommandations concernant les modalités de mise en œuvre, le suivi et la capitalisation

- a. Afin de permettre un appui technique plus régulier de **l'AT international** en pêche et aquaculture, et d'éviter que le projet ne passe de longue période de plusieurs mois sans sa présence et ses orientations, la MTR conseille à **l'équipe projet et Enabel** de planifier sa présence sur des périodes plus courtes mais plus fréquentes. Il est actuellement prévu que l'ATI passe la majeure partie de la période d'empoisonnement des bassins piscicoles, à savoir de septembre à fin février au Mali ; toutefois cela aboutit à son absence au moment de la récolte d'une bonne partie des poissons ainsi qu'au moment de la préparation des empoisonnements. Il serait préférable que l'ATI bénéficie de plus de voyages au Mali (2 à 4 par an) pour des périodes plus courtes permettant d'assurer sa présence à tous les moments clés du cycle de production piscicole ainsi que plus généralement à un maximum de moments clés du projet.

- b. Par rapport à la capitalisation de l'expérience du projet, la MTR conseille à **l'équipe projet** de définir rapidement des thèmes de capitalisation de l'expérience du projet pour préparer le futur. Les thèmes potentiels sont nombreux et seront à définir participativement par les partenaires de mise en œuvre, notamment **la DNP et les 3 ONG partenaires**. De manière non exhaustive, la MTR suggère les suivants :
- analyse des flux de commercialisation et des circuits logistiques les soutenant (exportation, importation...) pour le poisson frais et le poisson transformé ;
 - impact de la meilleure transformation du poisson (où est créée la VA, quel effet sur le prix, quel effet sur les pertes...) ;
 - qualité du poisson transformé (ou non) : résidu de pesticide, conservation, goût... ;
 - compréhension des mécanismes d'augmentation de capture suite à mise en défens.

Les informations recueillies par le système de suivi-évaluation pourront alors être adaptées aux thèmes de capitalisation définis afin de s'assurer que les données nécessaires à leur analyse seront disponibles.

- c. Afin de permettre une approche plus globale de certaines problématiques et maximiser les synergies entre opérateurs, il est souhaitable que **l'équipe projet, la DNP, les 3 ONG partenaires, la CONASCOPA et le Collectif des pêcheurs** informent les communautés bénéficiaires de l'ensemble des activités du projet plus systématiquement. Il serait également intéressant que ces partenaires partagent les réactions des communautés concernant ces activités.

Photo 16 : Poissons (tilapia et clarias) fumés



6 Enseignements tirés

A ce stade de la mise en œuvre du projet, il peut être difficile de tirer des enseignements définitifs au-delà de ceux relatifs à l'identification et les procédures de mise en œuvre du projet. Un certain nombre de leçons peuvent néanmoins être tirées.

6.1 Le besoin d'une connaissance fine du milieu sur lequel on intervient

Le PAFHa illustre bien l'importance d'une connaissance fine du milieu pour intervenir sur une zone. D'une part, travailler avec des institutions bien implantées dans la zone permet de maintenir une présence de terrain même en période de crise. C'est notamment ce qu'illustre la mise en œuvre des conventions de subsides par les ONG Care – Mali, G-Force et Wetlands international.

Prendre le temps du diagnostic pour bien définir les actions à mettre en œuvre permet de bien cibler les activités à développer et gagner du temps. La MTR est bien consciente du fait que les conditions de sécurité sont un frein très important à l'acquisition d'une connaissance fine des systèmes d'activités de la zone d'intervention ; il n'en demeure pas moins qu'un diagnostic plus poussé aurait sûrement permis d'identifier plus rapidement des candidats aux différents types de pisciculture appuyées par le projet et de se placer dans l'appui à une dynamique piscicole préexistante. De fait, certains modèles (bac hors sol, cage flottante²⁰) ne semblent pas correspondre à une demande de pisciculteur et le projet peine à trouver des candidats pour les mettre en œuvre et développer sa démarche de recherche développement.

Enabel a probablement trop eu confiance en sa capacité à transposer des modèles piscicoles développés au Sud Est du Mali à travers le projet PRODEFA dans les régions de Ségou et Mopti. Bien évidemment, ces modèles offrent une bonne base de travail mais ils nécessitent néanmoins d'être adaptés aux spécificités de chaque nouveau contexte, notamment pour Ségou et Mopti, à des zones plus arides qui disposent de moins de différences de relief pour des aménagements topographiques favorables à la construction d'étangs vidangeables par gravité.

Plus globalement, pour bien adapter les activités proposées au contexte, il est nécessaire d'être en mesure de replacer ces activités, notamment piscicoles, au sein d'un système d'activités plus large et de les adapter aux facteurs de productions disponibles pour les bénéficiaires, notamment leur capital (et donc leur capacité d'investissement), leur disponibilité en main d'œuvre (quantité et connaissances techniques), leur accès à l'eau ou leur accès à des terrains adaptés à la construction d'étangs. Ceci implique à priori la réalisation d'un diagnostic des systèmes d'activités de la zone d'intervention.

Enfin, une approche filière implique une connaissance détaillée de chaque maillon de la filière depuis la fourniture d'intrants jusqu'au consommateur final. Ceci doit inclure une description des processus ainsi que des acteurs de même qu'une analyse de la répartition de la VA le long des différents maillons de la chaîne et des revenus qu'en retire chaque acteur. En l'occurrence, le PAFHa n'a pas encore acquis ce niveau de connaissance de la filière, ce qui complique l'analyse de l'intérêt que chaque acteur peut trouver à s'investir dans les différentes activités du projet.

²⁰ Il est vrai que le travail sur les cages flottantes constitue plus une réponse, au vaste programme gouvernemental sur ce sujet qu'un choix du PAFHa dont la démarche sur le sujet est prudente, tournée vers la R&D et l'élaboration de référentiels technico-économiques.

6.2 La pêche et l'aquaculture correspondent à 2 logiques différentes

La pêche et l'aquaculture correspondent à 2 logiques différentes²¹ ainsi qu'à des acteurs différents ; au moins en amont de la commercialisation. Travailler les 2 sous filières nécessite de multiplier les efforts et les ressources.

De fait, la pêche correspond plus à une logique de gestion de ressources naturelles et implique une connaissance fine de l'écologie et l'hydrologie d'un milieu ouvert peu maîtrisé par l'homme où les pêcheurs entrent en compétition pour la ressource halieutique. La pisciculture correspond à une activité de production plus classique en milieu plus ou moins fermé où le pisciculteur cherche à contrôler la majorité des paramètres de production.

Aborder ces deux aspects de la production de poissons nécessite donc de combiner des connaissances tout à fait différentes.

6.3 Calibrer un projet en fonction de ses ressources est capital pour obtenir de bons résultats

Le PAFHa illustre bien le danger pour un projet de vouloir trop en faire. A essayer de mettre en œuvre trop d'activités, on finit par trop se disperser et ne pas suffisamment consolider les activités entreprises. Quel sera l'impact à l'échelle du DIN du travail de mise en défens s'il n'est pas conduit à une échelle beaucoup plus importante ? N'est-il pas nécessaire afin d'assurer cet impact d'acquérir une connaissance beaucoup plus approfondie de mécanismes par lesquels la mise en défens permet à la ressource halieutique de se reconstituer : s'agit-il de migration de poissons depuis d'autres zones ou d'un véritable accroissement de la ressource en un lieu donné ?

En matière de pisciculture, est-il vraiment pertinent et efficace de poursuivre le développement d'une demi-douzaine de modèles piscicoles différents avec parfois seulement une poignée de candidats intéressés ? Compte tenu de ressources limitées, ne ferait-on pas mieux d'identifier les modèles avec le plus de potentiel et travailler sur leur mise au point avec un nombre plus élevé de pisciculteurs permettant de fomentier des échanges entre producteurs de manière à donner une dimension plus participative et plus ancrée dans l'expérience locale aux processus de recherche développement. Cela permettrait également de réfléchir conjointement avec les pisciculteurs aux problèmes clés que sont l'approvisionnement en intrants tels que les alevins et l'aliment.

On peut aussi se poser la question de savoir s'il était réaliste compte tenu du temps et des moyens limités du PAFHa, de s'attaquer au renforcement institutionnel d'une gamme finalement assez large d'institutions (DNP, DRP, IER, CFPA de Molodo, CRRRA de Mopti, DNSV ; DRGR, ODPADIN, OPP, CONASCOPA, Collectif de pêcheurs... ainsi que d'une certaine manière le ONG partenaires). Une priorisation et focalisation sur un nombre plus limité d'acteurs permettrait sûrement de parvenir à un renforcement institutionnel plus abouti.

6.4 La maintenance et la gestion des réalisations physiques doivent être prioritaires dès le début d'un projet

Le fait de ne pas attacher suffisamment d'importance à la gestion, l'entretien et la maintenance de certaines réalisations pose le problème de leur durabilité. Il est en effet

²¹ Ce qui ne signifie pas qu'elles ne puissent pas être complémentaires (pêcheurs fournisseurs d'alevins pour la pisciculture, alevins piscicoles utilisés come appât...) mais simplement que les logiques de productions sont différentes, comme la chasse répond à une logique différente de l'élevage.

essentiel avant même d'acquiescer ou de commencer à construire des équipements ou des infrastructures (unité de production de glace, poste de vente dans un marché, débarcadère, fours communs...) d'identifier les responsables de leur gestion et d'établir au moins les grandes lignes de leur mode de gestion. Sans cela, les pressions auxquelles sont soumis les opérateurs de développement en termes de mise en œuvre d'actions et de décaissement, aboutissent à créer de mauvaises conditions d'accompagnement de la définition des règles d'usage de ces investissements (en termes d'efficacité, d'équité et de durabilité).

6.5 La recherche développement se conçoit sur le long terme

La recherche développement nécessite des délais de plusieurs années. Elle ne peut être associée au changement d'échelle dans une même phase de projet. Une proposition technique doit être validée avant de pouvoir penser au changement d'échelles et cette validation nécessite un pas de temps de plusieurs cycles de production.

Par ailleurs, les modalités d'interventions en recherche développement sont différentes de celles associées à un processus de développement plus classique, notamment le degré de contribution des bénéficiaires aux investissements nécessaires à la mise en œuvre des processus de développement.

6.6 Autres principes méthodologiques à respecter

Au-delà des leçons précédentes, le PAFHa permet également de rappeler :

- L'importance de la qualité à l'entrée/ « quality at entry » d'un projet, à savoir qu'il est nécessaire qu'un projet soit prêt à démarrer dès son lancement. Ceci implique que les équipes de projet doivent être largement identifiées et les détails du montage institutionnels et des procédures administratives déjà établis et en mesure d'être appliqués à court terme. Les retards pris par le PAFHa lors de sa première année montrent que ce n'était pas précisément son cas.
- La durabilité des actions engagées en appui au renforcement institutionnel d'institutions nécessite des garanties quant au financement de ces institutions partenaires après le retrait du projet, notamment pour les institutions publiques. Dans ce dernier cas, un engagement de l'Etat peut être souhaitable.
- Enfin, un travail autour de la gestion des ressources naturelles (notamment halieutiques) nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs : autorités traditionnelles, autorités administratives, usagers. C'est ici un principe que le PAFHa a bien su appliquer et qui devrait lui permettre de garantir des résultats durables en matière de gestion de la ressource halieutique.

Photo 17 : Pêche traditionnelle sur le Bani



Annexes

Annexe 1 – Cadre logique du PAFHa

Annexe 2 - Termes de référence

Annexe 3 – Rapport de démarrage

Annexe 4 – Liste des personnes consultées

Annexe 5 – Présentation synthétique utilisée pour le débriefing

Annexe 6 – Matrice d’appréciation des critères, sous-critères et questions évaluatives